



Banque européenne  
d'investissement

# France

Synthèse

## ENQUÊTE DE LA BEI SUR L'INVESTISSEMENT

# 2023



ENQUÊTE 2023 DE LA BEI SUR L'INVESTISSEMENT

# France

Synthèse

## **Enquête 2023 de la BEI sur l'investissement : France – Synthèse**

© Banque européenne d'investissement (BEI), 2024. Tous droits réservés.

### **À propos de l'enquête de la BEI sur l'investissement (EIBIS)**

Menée depuis 2016, l'enquête du Groupe BEI sur l'investissement est une étude annuelle unique en son genre qui sonde quelque 13 000 entreprises. Elle s'intéresse aux entreprises de tous les États membres de l'Union européenne ainsi qu'à un échantillon d'entreprises aux États-Unis.

L'enquête recueille des données sur les caractéristiques et les résultats des entreprises, sur leurs investissements antérieurs et leurs projets pour l'avenir, ou encore sur leurs sources ou leurs problèmes de financement, et sur les autres défis qu'elles doivent relever, comme la lutte contre les changements climatiques et la transformation numérique. Basée sur un échantillonnage stratifié, l'enquête EIBIS est représentative à l'échelle des 27 États membres de l'UE et des États-Unis, ainsi que des quatre catégories d'entreprises (des microentreprises aux grandes entreprises) et de quatre grands secteurs économiques (industrie manufacturière, construction, services et infrastructures). L'enquête vise à constituer un éventail d'observations, à l'appui de l'analyse de données issues de séries chronologiques. Les observations peuvent également avoir pour point de départ les bilans et les comptes de résultat des entreprises. L'enquête EIBIS a été conçue par le département Analyses économiques de la BEI, et est gérée par ce même département avec le soutien d'Ipsos.

### **À propos de la présente publication**

Ces rapports proposent une synthèse des données collectées pour les 27 États membres de l'UE et les États-Unis. Ils ont pour objet de fournir un aperçu des données. Aux fins de ces publications, les données sont pondérées en fonction de la valeur ajoutée afin de mieux refléter la contribution des différentes entreprises à l'activité économique. Contact : [eibis@eib.org](mailto:eibis@eib.org).

**Télécharger les conclusions de l'enquête de la BEI sur l'investissement pour chaque pays de l'UE ou consulter le portail de données à l'adresse [www.eib.org/eibis](http://www.eib.org/eibis).**

### **À propos du département Analyses économiques de la BEI**

Le département Analyses économiques de la BEI a pour mission de fournir des analyses et des études économiques destinées à aider la Banque à mettre en œuvre ses opérations et à définir son positionnement, sa stratégie et ses politiques. Fort d'une équipe de 40 économistes, le département est placé sous la direction de Debora Revoltella.

### **Principaux contributeurs à la présente publication**

Bertrand Magné, Julie Delanote et Marco Zeppi.

### **Clause de non-responsabilité**

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI.

### **À propos d'Ipsos Public Affairs**

Ipsos Public Affairs travaille en étroite collaboration avec des autorités nationales, des services publics locaux et le secteur des organisations à but non lucratif, ainsi qu'avec des organisations internationales et supranationales. Son personnel, composé d'environ 200 chargés d'études basés à Londres et à Bruxelles, étudie principalement des questions ayant trait aux politiques et aux services publics. Ses travaux de recherche éclairent de manière décisive les décideurs et les collectivités.

Pour de plus amples informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web [www.eib.org](http://www.eib.org). Vous pouvez également prendre contact avec notre bureau d'information, à l'adresse [info@eib.org](mailto:info@eib.org).

Publication de la Banque européenne d'investissement.  
Imprimé sur du papier FSC®.

# Enquête EIBIS 2023 – Synthèse concernant la France

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

### Dynamique et tendances d'investissement

Dans un contexte de ralentissement de la croissance économique et de resserrement de la politique monétaire, les entreprises françaises sont restées relativement positives quant à leurs intentions d'investissement pour 2023. Elles étaient 83 % à investir l'année précédente, ce qui ramène la part des entreprises ayant investi aux niveaux d'avant la pandémie. En 2023, elles étaient plus nombreuses, en proportion, à prévoir une augmentation plutôt qu'une diminution de leurs investissements (solde net positif de 13 %). Cette proportion est inférieure à celle ressortant de l'enquête EIBIS 2022 (20 %), mais reste supérieure aux taux d'avant la pandémie. Les chiffres de la France correspondent à ceux enregistrés pour l'UE dans son ensemble.

### Besoins et priorités en matière d'investissement

En France, huit entreprises sur dix (80 %) estiment avoir investi le montant adéquat au cours des trois dernières années. Ce pourcentage est semblable à celui issu de l'enquête EIBIS 2022 (78 %) et à la moyenne observée à l'échelle de l'UE (82 %). S'agissant des priorités d'investissement pour les trois prochaines années, les entreprises françaises sont réparties presque équitablement entre celles qui privilégient le renforcement des capacités (31 %), l'investissement dans de nouveaux produits ou services (30 %) et le remplacement de capacités (28 %). Ces priorités d'investissement sont similaires à celles des entreprises de l'ensemble de l'UE.

Les entreprises françaises restent généralement pessimistes quant aux moteurs et freins à court terme en matière d'investissement. Bien que la conjoncture économique se soit légèrement embellie depuis l'enquête EIBIS 2022, elle reste perçue comme étant très défavorable (-28 % contre -41 % dans l'ensemble). Le sentiment relatif au contexte politique et réglementaire demeure également négatif globalement (-26 % contre -28 % dans l'enquête EIBIS 2022). Si l'on exclut la période de pandémie (enquête EIBIS 2020), les anticipations, en pourcentage net, quant aux perspectives commerciales et à la disponibilité de financements internes sont les plus pessimistes exprimées depuis le début de l'enquête en 2016. Le pourcentage relatif à la disponibilité de financements externes (-14 %) est le plus faible jamais enregistré lors d'une enquête EIBIS. Ces tendances sont à l'image de la situation dans l'UE.

### Évolution du marché de l'énergie

La crise énergétique a frappé durement les entreprises françaises, tout autant que leurs homologues dans l'ensemble de l'UE. Quelque 74 % des entreprises ont déclaré avoir comme préoccupation majeure les prix de l'énergie, tandis que 65 % d'entre elles ont pointé l'incertitude quant aux prix de l'énergie, à la disponibilité de l'énergie ou aux cadres réglementaires. La majorité des entreprises françaises ont exprimé leur inquiétude concernant la disponibilité de l'énergie, mais ce n'était une préoccupation majeure que pour 36 % d'entre elles.

Les entreprises françaises ont été tout aussi enclines que celles de l'UE (94 % contre 95 %) à réagir au choc énergétique en adoptant une ou plusieurs stratégies ou priorités pertinentes. Les stratégies les plus fréquemment adoptées par les entreprises françaises ont consisté à rechercher des solutions permettant de faire des économies d'énergie et de renforcer leur efficacité énergétique (78 %) ou de renégocier leur contrat d'énergie (75 %). Dépassant la moyenne de l'UE (24 %), un tiers des entreprises françaises ont opté pour l'arrêt ou la réduction de la production de certains biens, en se fixant cet objectif sous la forme d'une priorité ou dans le cadre d'une stratégie (35 %).

### Commerce international

La quasi-totalité des entreprises françaises opérant à l'international ont été confrontées à une forme ou une autre de perturbation. Les principaux obstacles qu'elles ont rencontrés provenaient de difficultés liées à la logistique et au transport (74 %) ainsi qu'à l'accès aux produits de base ou aux matières premières (73 %).

Malgré ces difficultés, moins de la moitié (43 %) ont modifié ou envisagent de modifier leur stratégie d'approvisionnement. Les entreprises françaises ont été tout aussi enclines que celles de l'UE à augmenter leur stock et inventaire (29 % contre 31 %) et à investir dans l'inventaire numérique et le suivi des intrants (15 % contre 20 %). Un peu plus d'une société importatrice française sur dix (12 %) a réduit la part des biens ou services importés de l'étranger. Cette proportion correspond à la moyenne de l'UE (10 %), mais les importateurs français sont moins enclins que leurs homologues de l'UE à diversifier ou multiplier les pays depuis lesquels ils importent (14 % contre 24 %).



## Enquête EIBIS 2023 – Synthèse concernant la France

### Changements climatiques et efficacité énergétique

Les changements climatiques sont de plus en plus perçus comme une réalité par les entreprises françaises, 61 % d'entre elles affirmant que les phénomènes météorologiques ont des incidences sur leurs activités. En dépit de cela, moins de quatre entreprises sur dix (36 %) ont pris des mesures pour renforcer leur résilience face à ces risques. Ces deux derniers pourcentages sont similaires à la moyenne de l'UE (64 % et 36 % respectivement). En France, les entreprises ont été tout autant enclines à investir dans des solutions destinées à éviter ou à réduire l'exposition aux risques physiques (21 %) qu'à adapter leur stratégie (19 %). Moins d'une sur dix (9 %) a souscrit une assurance pour compenser les pertes liées au climat.

Les entreprises françaises sont réparties presque équitablement entre celles qui considèrent comme un risque la transition vers des normes et réglementations climatiques plus strictes et celles qui y voient une opportunité à saisir (36 % et 29 % respectivement). Ce résultat reflète la moyenne de l'UE et est semblable à celui de l'enquête EIBIS 2022. Alors que près de neuf entreprises françaises sur dix (89 %) prennent des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), seule une minorité (48 %) se sont fixées des objectifs en la matière et en assurent le suivi. Les principales mesures prises concernent la réduction et le recyclage des déchets (76 %), les investissements à l'appui de l'efficacité énergétique (53 %) et les options de mobilité durable (52 %). Les entreprises françaises sont plus enclines que leurs homologues de l'UE à prendre des mesures visant la réduction et le recyclage des déchets (75 % contre 67 %) et à appuyer des options de mobilité durable (52 % contre 46 %).

En France, 63 % des entreprises ont déjà investi pour remédier aux effets des phénomènes météorologiques et réduire les émissions de carbone, une proportion similaire (60 %) envisageant d'investir à cette fin au cours des trois prochaines années. Ces deux pourcentages sont supérieurs à ceux ressortant de l'enquête EIBIS 2022, ainsi qu'à la moyenne enregistrée pour l'UE (respectivement 56 % et 54 %).

### Activités d'innovation

En 2022, un tiers (32 %) des entreprises françaises ont signalé le développement ou le lancement de nouveaux produits, procédés ou services dans le cadre de leurs activités d'investissement. Cette proportion est inférieure à la moyenne de l'UE (39 %) mais supérieure à celle issue de l'enquête EIBIS 2022 (22 %). Plus d'une entreprise sur dix en France (12 %) a déclaré que ces produits, procédés ou services étaient nouveaux sur le marché national ou mondial. Ce pourcentage représente plus du double de celui ressorti de l'enquête EIBIS 2022 (5 %) et s'inscrit dans la moyenne enregistrée pour l'UE (13 %).

Quelque 57 % des entreprises françaises ont utilisé au moins une technologie numérique de pointe, soit une proportion inférieure à la moyenne européenne (70 %). En France, les entreprises utilisent davantage la robotique (51 %) et les plateformes numériques (34 %) que les autres technologies numériques. Comparativement aux entreprises de l'UE dans son ensemble, elles utilisent beaucoup moins l'internet des objets (23 % contre 41 %), les mégadonnées (16 % contre 29 %) et les plateformes (34 % contre 50 %).

### Obstacles à l'investissement

Les coûts de l'énergie (84 %), la disponibilité insuffisante de personnel qualifié (83 %) et l'incertitude quant à l'avenir (80 %) sont les entraves à l'investissement sur le long terme les plus fréquemment citées par les entreprises françaises. Il s'agit également des principaux obstacles avancés par les entreprises dans l'ensemble de l'UE. Les retours d'information sont similaires à ceux recueillis au cours de l'enquête EIBIS 2022, mais de plus en plus d'entreprises françaises considèrent désormais le manque d'infrastructures de transport adéquates comme un obstacle (51 % contre 36 %).

### Accès au financement

La proportion d'entreprises françaises restreintes dans leurs possibilités de financement est cohérente avec celle rapportée dans l'enquête EIBIS 2022, passant de 5,6 % à 4,9 %. La proportion d'entreprises restreintes dans leurs possibilités de financement en France est désormais inférieure à la moyenne de l'UE (4,9 % contre 6,1 %). À la suite du durcissement de la politique monétaire et de la détérioration des conditions relatives aux financements externes, les entreprises françaises sont de plus en plus insatisfaites quant au coût du financement. Depuis l'enquête EIBIS 2022, la part des entreprises insatisfaites du coût du financement externe est passée de 2 % à 14 %.

### Note relative à la lecture des résultats :

*La synthèse de l'enquête EIBIS 2023 présente les résultats de l'enquête menée en 2023. Les questions de l'enquête peuvent se référer au « dernier exercice financier » (2022) ou aux attentes pour l'année en cours (2023). Le texte et la note de bas de page faisant référence à la question préciseront dans chaque cas quelle année est prise en considération.*

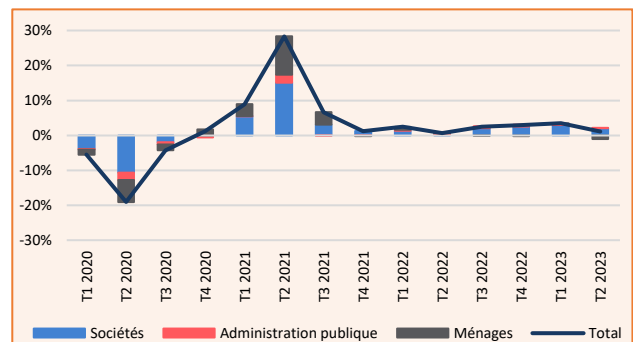
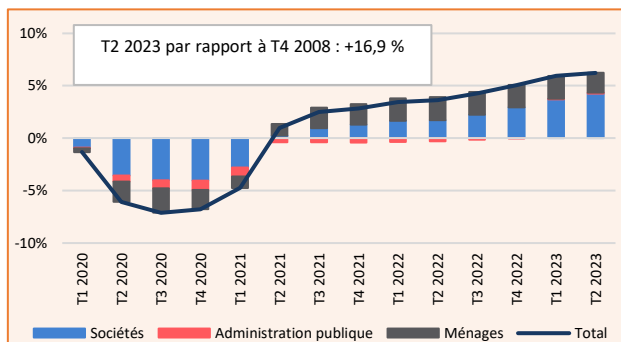
# Dynamique et tendances d'investissement

## DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL

- Depuis le recul de -8,2 % par rapport au niveau d'avant la pandémie au quatrième trimestre 2020, les niveaux d'investissement agrégés en France ont suivi une trajectoire ascendante. Au deuxième trimestre 2023, l'investissement global était de 6,2 % supérieur à son niveau du quatrième trimestre 2019.
- Au deuxième trimestre 2023, les ménages représentaient toujours environ 30 % (1,9 points de pourcentage) de l'augmentation globale des investissements agrégés. Le ralentissement relatif des investissements des ménages enregistré au deuxième trimestre 2023 est dû à la baisse des transactions et des nouvelles constructions dans le

secteur résidentiel, ainsi qu'à l'accès plus difficile au crédit.

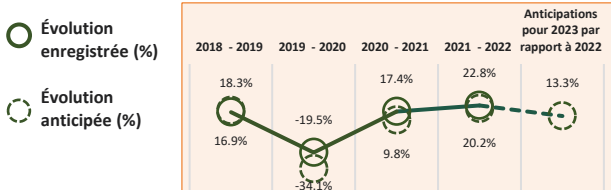
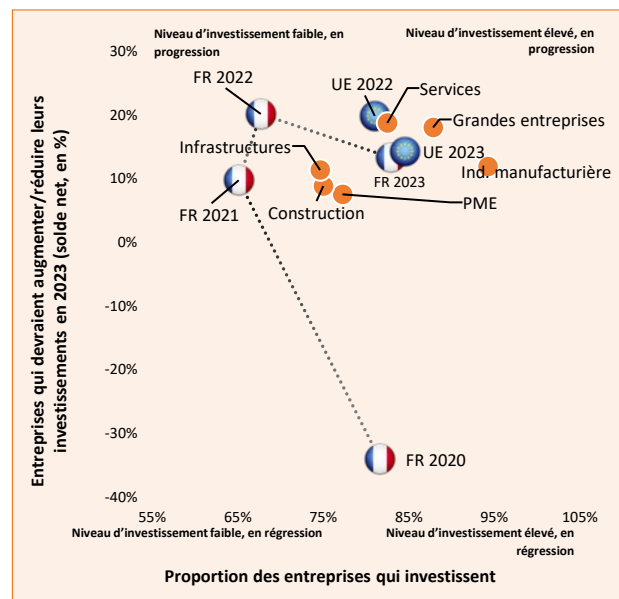
- Toutefois, le rebond global amorcé depuis le quatrième trimestre 2020 reste largement tiré par la relance des investissements des entreprises depuis début 2023, en raison notamment du remplacement de grands parcs de véhicules de société.
- Après une longue période de léger repli, les investissements publics au deuxième trimestre 2023 ont confirmé l'inversion de la tendance entamée début 2022.



Le graphique de gauche illustre l'évolution de la formation brute de capital fixe (FBCF) totale par secteur institutionnel (en termes réels, données non corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier). Les données nominales de base de la FBCF ont été converties en sommes sur quatre trimestres et corrigées du déflateur implicite de la FBCF totale (2015 = 100 EUR). La somme sur quatre trimestres de la FBCF totale au T4 2019 est normalisée à zéro. Le graphique de droite illustre la variation de la FBCF totale en glissement annuel (en termes réels) par secteur institutionnel. Le déflateur implicite de la FBCF totale (2015 = 100 EUR) a été utilisé pour corriger les données nominales de base de la FBCF. Source : Eurostat, calculs des auteurs.

## CYCLE D'INVESTISSEMENT ET ÉVOLUTION DES ANTICIPATIONS D'INVESTISSEMENT

- Les entreprises françaises se sont montrées optimistes quant à leurs perspectives d'investissement en 2023 : en solde net, elles étaient 13 % à prévoir une augmentation plutôt qu'une diminution de leurs investissements. Ce pourcentage s'inscrit dans la moyenne de l'UE (14 %). Pour ce qui est des perspectives, il s'agit d'une diminution par rapport au résultat de l'enquête EIBIS 2022 (solde net de 20 %), tout en restant supérieur au taux de 2021 (10 %) et au chiffre très faible datant de la pandémie en 2020 (-34 %).
- Les entreprises du secteur des services sont apparues les plus susceptibles de s'attendre à une augmentation plutôt qu'à une diminution de leurs investissements (solde net de 19 %).
- La proportion d'entreprises françaises ayant investi en 2022 équivaut pratiquement à celle calculée pour l'ensemble de l'UE (83 % contre 85 %). Dans l'enquête EIBIS 2022, elle était beaucoup plus faible (68 % contre 81 %).



L'« évolution enregistrée » correspond à la proportion des entreprises qui ont investi plus, minorée de la part de celles qui ont investi moins. L'« évolution anticipée » correspond à la part des entreprises qui prévoient ou prévoyaient d'investir plus, minorée de la part de celles qui prévoient ou prévoyaient d'investir moins.

Échantillon pour l'évolution enregistrée et l'évolution anticipée : toutes les entreprises.

La proportion des entreprises qui investissent indique le pourcentage des entreprises dont les investissements par employé sont supérieurs à 500 EUR.

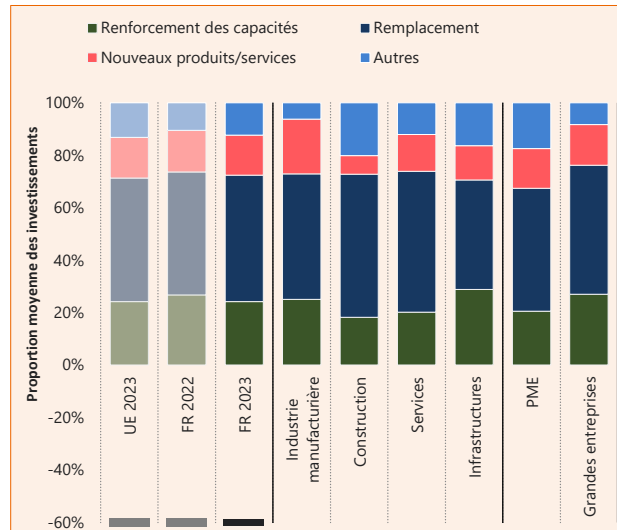
Échantillon pour la proportion des entreprises qui investissent : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Échantillon pour l'évolution enregistrée et l'évolution anticipée : toutes les entreprises.

## Dynamique et tendances d'investissement

### FINALITÉ DES INVESTISSEMENTS AU COURS DU DERNIER EXERCICE FINANCIER (% des investissements des entreprises)

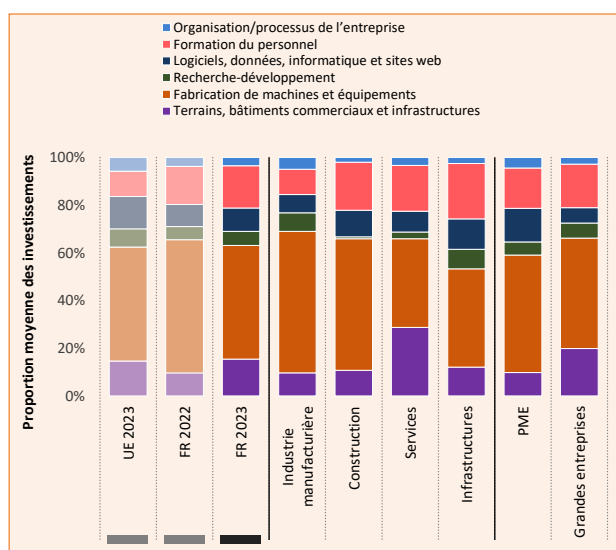
- En moyenne, 48 % des dépenses d'investissement des entreprises en France ont été consacrées au remplacement de capacités en 2022, soit un résultat sensiblement le même que lors de l'enquête EIBIS 2022 (47 %) et s'inscrivant dans la moyenne enregistrée pour l'UE (47 %).
- Le renforcement des capacités a représenté près d'un quart du total des dépenses d'investissement (24 %). Cette proportion est également du même ordre de grandeur que celle ressortant de l'enquête EIBIS 2022 (27 %) et conforme à la moyenne enregistrée pour l'UE (24 %).
- Une part plus faible du total des dépenses d'investissement a été consacrée aux nouveaux produits et services (15 %), ce pourcentage étant toutefois beaucoup plus élevé dans l'industrie manufacturière (21 %) que dans le secteur de la construction (7 %).



Q. Quelle proportion du total de l'investissement effectué au cours du dernier exercice financier était destinée a) au développement ou à la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services ; b) au remplacement de capacités (y compris bâtiments, machines, équipements et outils informatiques existants) ; c) au renforcement des capacités pour des produits ou des services existants ?

Echantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

### DOMAINES D'INVESTISSEMENT



Q. Au cours du dernier exercice financier, combien votre entreprise a-t-elle investi dans chacun des domaines suivants dans l'intention de maintenir ou d'accroître ses recettes futures ?

Echantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

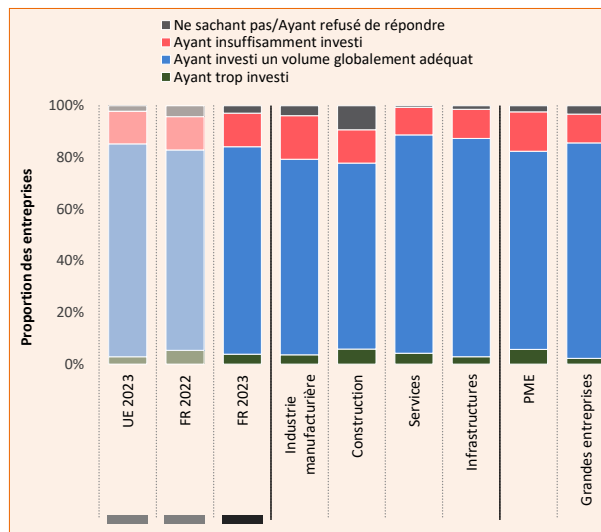
- Les investissements dans les actifs incorporels (R-D, logiciels, formations et processus d'entreprise) réalisés par les entreprises en France ont représenté 37 %, ce qui est conforme au résultat de l'enquête EIBIS 2022. Le total de ces investissements dans les actifs incorporels correspond également à la moyenne de l'UE, mais les entreprises françaises ont investi proportionnellement davantage dans la formation (18 % contre 11 %).
- Les activités d'investissement diffèrent selon le secteur et la catégorie d'entreprises. Comparativement aux grandes entreprises, les petites et moyennes entreprises (PME) ont alloué une proportion plus élevée de leurs investissements aux actifs incorporels (41 % contre 34 % pour les grandes entreprises) et une proportion moindre aux actifs corporels (terrains, bâtiments, infrastructures et machines).
- Les entreprises du secteur des infrastructures ont été les plus enclines à investir dans des actifs incorporels (47 %), tandis que les entreprises manufacturières ont investi la proportion la plus faible (31 %). La formation a représenté près d'un quart des investissements des entreprises du secteur des infrastructures (23 %).



# Besoins et priorités en matière d'investissement

## DÉFICIT D'INVESTISSEMENT PERÇU

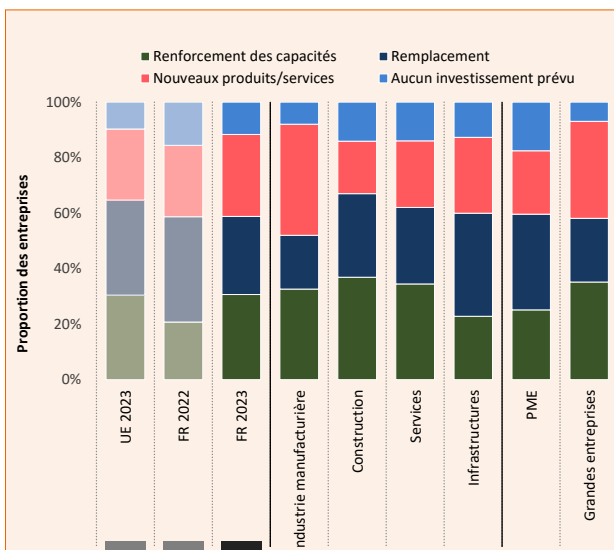
- Les entreprises ne perçoivent pas de déficit majeur en matière d'investissement. Huit entreprises sur dix (80 %) estiment avoir investi un montant globalement approprié au cours des trois dernières années. Cette proportion est semblable à celle issue de l'enquête EIBIS 2022 (78 %) et à la moyenne enregistrée pour l'UE (82 %).
- Comme dans l'enquête EIBIS 2022, 13 % des entreprises en France estiment avoir trop peu investi. Seuls 4 % d'entre elles ont affirmé avoir trop investi, soit un pourcentage similaire à celui de l'enquête EIBIS 2022 (5 %) et à la moyenne de l'UE (3 %).
- En France, les entreprises manufacturières (17 %) et les PME (15 %) ont été les plus nombreuses à déclarer avoir insuffisamment investi au cours des trois dernières années.



Q. Si vous deviez faire le bilan de vos investissements au cours des trois dernières années, diriez-vous que leur volume a été excessif, insuffisant ou globalement adéquat ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ont répondu qu'elles n'existaient pas il y a trois ans).

## FUTURES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT



Q. Pour les trois années à venir, quelle est votre priorité d'investissement : a) le remplacement de capacités (en particulier, bâtiments, machines, équipements et outils informatiques existants) ; b) le renforcement de capacités pour des produits ou des services existants ; c) le développement ou la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services ?

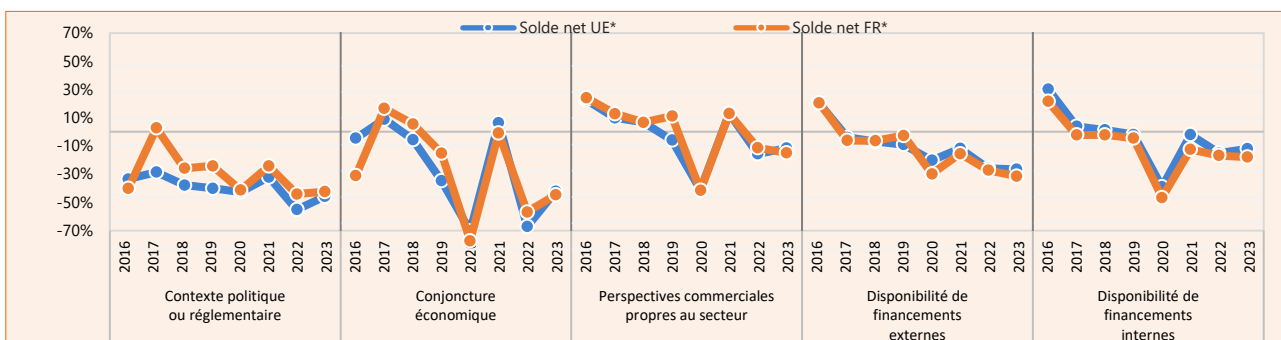
Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

- Dans l'enquête EIBIS 2022, le remplacement de capacités était la priorité d'investissement la plus souvent citée pour les trois années suivantes. L'enquête EIBIS 2023 a révélé que les entreprises françaises avaient des priorités légèrement différentes et étaient réparties presque équitablement entre celles qui privilégient le renforcement des capacités (31 %), l'investissement dans de nouveaux produits ou services (30 %) et le remplacement de capacités (28 %).
- La proportion des entreprises qui n'ont pas prévu d'investir est d'environ une sur huit (12 %), un pourcentage semblable rapporté dans l'enquête EIBIS 2022 (16 %).
- Les priorités d'investissement des entreprises en France sont désormais très comparables à celles avancées dans l'ensemble de l'UE. Il s'agit d'un changement par rapport à la moyenne de l'UE observée dans l'enquête EIBIS 2022, les entreprises françaises étant moins susceptibles de donner la priorité au renforcement des capacités et plus enclines à déclarer qu'elles ne prévoient aucun investissement.
- Les investissements dans de nouveaux produits et services sont une priorité plus importante pour les entreprises manufacturières (40 %) et les grandes entreprises (35 %). En France, les entreprises du secteur des infrastructures (37 %) et les PME (35 %) disent accorder la priorité absolue au remplacement de capacités.

# Besoins et priorités en matière d'investissement

## MOTEURS ET FREINS À COURT TERME

- Les entreprises en France et dans l'UE restent globalement pessimistes quant aux conditions d'investissement pour l'année à venir.
- En France, les anticipations sont généralement les mêmes que l'année précédente et malgré un léger regain d'optimisme concernant la conjoncture économique, celle-ci reste perçue comme étant très défavorable (passant de -41 % à -28 %, dans l'ensemble). Le sentiment relatif au contexte politique et réglementaire demeure également négatif en termes nets (-26 % contre -28 % dans l'enquête EIBIS 2022).
- Si l'on exclut la période de pandémie (enquête EIBIS 2020), les anticipations, en pourcentage net, quant aux perspectives commerciales et à la disponibilité de financements internes sont les plus pessimistes exprimées depuis le début de l'enquête en 2016. Le pourcentage relatif à la disponibilité de financements externes (-14 %) a même plongé à un niveau exceptionnellement bas.
- Ces évolutions sont cohérentes avec la moyenne observée à l'échelle de l'UE.



Q. Pour chacun des éléments suivants, pensez-vous qu'il s'améliorera, qu'il restera identique ou qu'il se détériorera au cours des douze prochains mois ?

\* Le solde net correspond à la proportion des entreprises qui anticipent une amélioration minorée de la part de celles qui anticipent une dégradation.

Échantillon : toutes les entreprises.

## MOTEURS ET FREINS À COURT TERME PAR SECTEUR ET PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISES (solde net en %)

	Contexte politique et réglementaire	Conjoncture économique	Perspectives commerciales	Financements externes	Financements internes
France	26%	28%	4%	14%	0%
Ind. manufacturière	22%	16%	4%	15%	4%
Construction	40%	49%	7%	31%	2%
Services	27%	29%	8%	0%	8%
Infrastructures	24%	32%	3%	20%	9%
PME	30%	31%	5%	17%	3%
Grandes entreprises	22%	26%	3%	12%	4%

Remarque : les chiffres en vert représentent un solde net positif, et ceux en rouge un solde net négatif.

Q. Pour chacun des éléments suivants, pensez-vous qu'il s'améliorera, qu'il restera identique ou qu'il se détériorera au cours des douze prochains mois ?

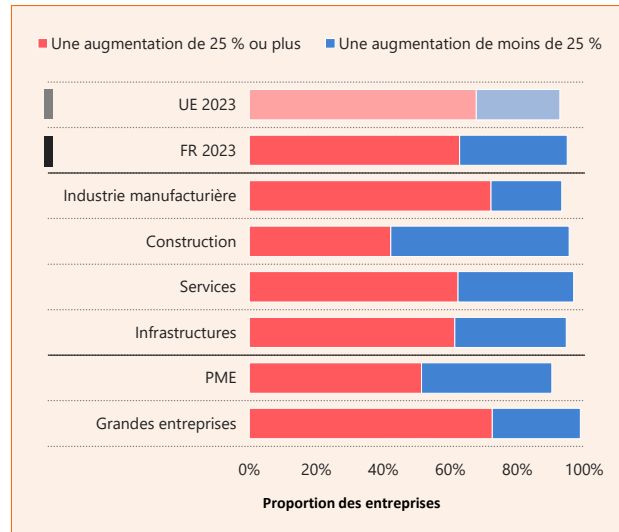
Échantillon : toutes les entreprises.

- Tous secteurs et catégories confondus, les entreprises françaises sont systématiquement plus nombreuses à avoir une vision plutôt négative que positive du contexte politique et réglementaire, de la conjoncture économique et de la disponibilité des financements externes.
- Les entreprises du secteur des services sont équitablement réparties entre les optimistes et les pessimistes quant à la disponibilité de financements externes (solde net de 0 %). En revanche, les entreprises du secteur de la construction (-31 %) et du secteur des infrastructures (-20 %) en ont une vision très négative, dans l'ensemble.
- Même si le tableau général s'assombrit dans l'enquête EIBIS 2023, les entreprises tablent encore, dans une faible mesure, sur une amélioration des perspectives commerciales. Seules celles du secteur de la construction sont relativement plus pessimistes qu'optimistes quant à leurs propres perspectives (solde net de -7 %). L'accès aux financements internes est particulièrement préoccupant pour les entreprises du secteur des infrastructures (solde net de -9 %).
- Les PME ont des perceptions globalement semblables à celles des grandes entreprises.

# Évolution du marché de l'énergie

## AUGMENTATION DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

- Les entreprises françaises ont été tout aussi susceptibles que celles de l'UE d'être confrontées à une hausse des coûts de l'énergie (95 % contre 93 %).
- La proportion d'entreprises ayant connu une augmentation des coûts de l'énergie est constante dans tous les secteurs, bien que les entreprises manufacturières (72 %) soient les plus susceptibles d'avoir été confrontées à une hausse de 25 % voire plus. Cette proportion est de 42 % dans le secteur de la construction.
- Presque toutes les grandes entreprises (99 %) ont fait face à une hausse des coûts de l'énergie, à l'instar de neuf PME sur dix (90 %). Près des trois quarts des grandes entreprises (73 %) ont fait état d'une augmentation de 25 % ou plus de leurs dépenses énergétiques.



Q. Depuis le début de 2022, quelle a été l'évolution moyenne des dépenses énergétiques de votre entreprise, dont gaz, électricité et pétrole ?

Remarque : les réponses « les dépenses énergétiques sont restées quasiment les mêmes » et « les dépenses énergétiques ont diminué » ne figurent pas dans le graphique.

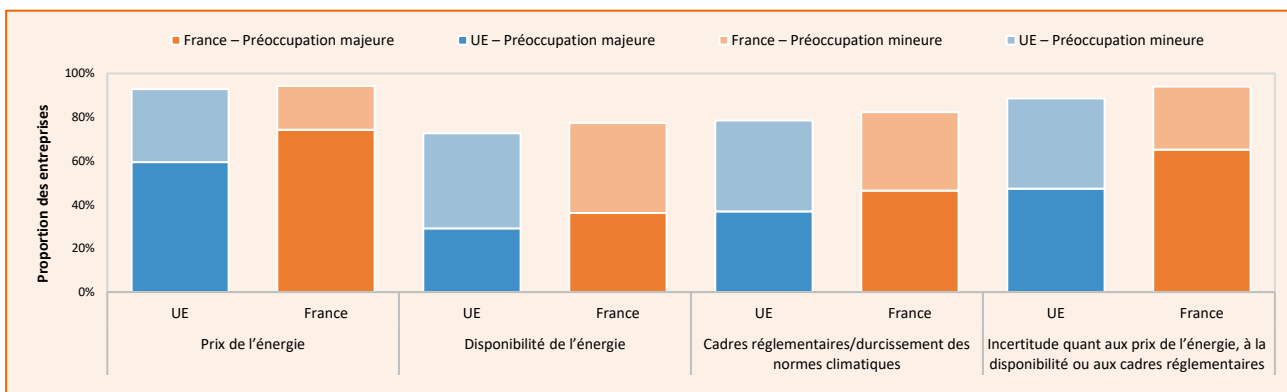
Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## IMPACT DU CHOC ÉNERGÉTIQUE

- La crise énergétique a frappé durement les entreprises françaises, tout autant que leurs homologues dans l'ensemble de l'UE. Les principales préoccupations des entreprises en France ont été les prix de l'énergie (94 %) et l'incertitude (94 %). Les prix de l'énergie ont été une préoccupation majeure pour 74 % des entreprises françaises.
- L'incertitude quant aux prix de l'énergie, à la disponibilité

de l'énergie ou aux cadres réglementaires a été une préoccupation majeure pour 65 % d'entre elles. Plus des trois quarts des entreprises (77 %) se sont inquiétées de la disponibilité de l'énergie. Il s'agit même d'une préoccupation majeure pour 36 % d'entre elles.

- L'incertitude a soulevé davantage d'inquiétude pour les entreprises françaises que pour leurs homologues de l'UE (94 % contre 89 %).



Q. Concernant le choc énergétique, dans quelle mesure votre entreprise est-elle préoccupée par... ?

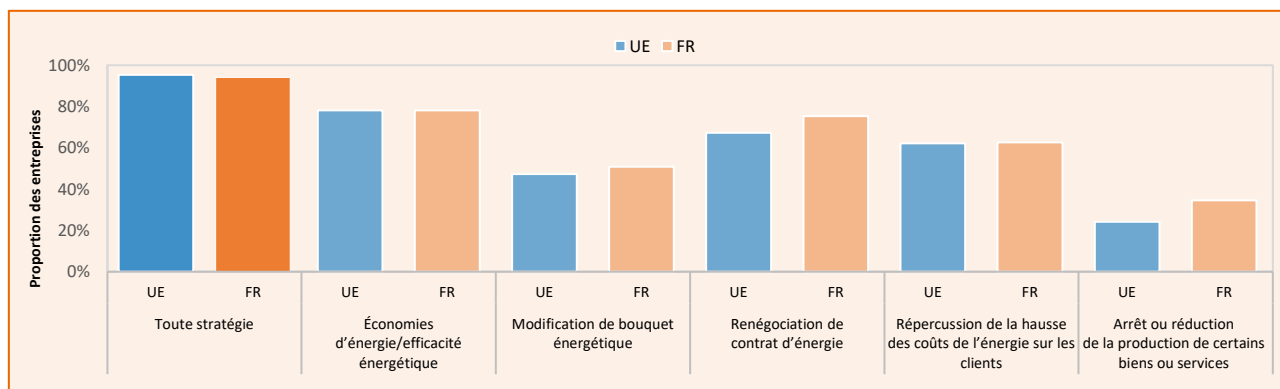
Échantillon : toutes les entreprises (les données ne font pas apparaître celles qui ont indiqué que ces éléments ne représentaient pas du tout un obstacle, ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Évolution du marché de l'énergie

## STRATÉGIES POUR FAIRE FACE AU CHOC ÉNERGÉTIQUE

- Les entreprises françaises ont été tout aussi enclines que celles de l'UE (94 % contre 95 %) à réagir au choc énergétique en adoptant une ou plusieurs stratégies ou priorités pertinentes.
- En France, la stratégie ou priorité la plus fréquemment adoptée par les entreprises a consisté à rechercher des solutions permettant de faire des économies d'énergie et de renforcer leur efficacité énergétique (78 %) ou de renégocier leur contrat d'énergie (75 %).
- Dans une proportion semblable à celle rapportée pour l'ensemble de l'UE (62 %), plus de six entreprises françaises sur

dix (63 %) ont déclaré que la répercussion de la hausse des coûts de l'énergie sur leurs clients était une stratégie ou une priorité. La moitié des entreprises françaises (51 %) ont cherché à modifier leur bouquet énergétique, mais relativement peu d'entre elles ont affirmé que l'arrêt ou la réduction de la production de certains biens ou services constituait une priorité ou faisait partie de leur stratégie (35 %). Cependant, les entreprises françaises sont plus nombreuses à envisager l'arrêt ou la réduction de la production de biens ou de services, comparativement à la moyenne observée à l'échelle de l'UE (34 % contre 24 %).

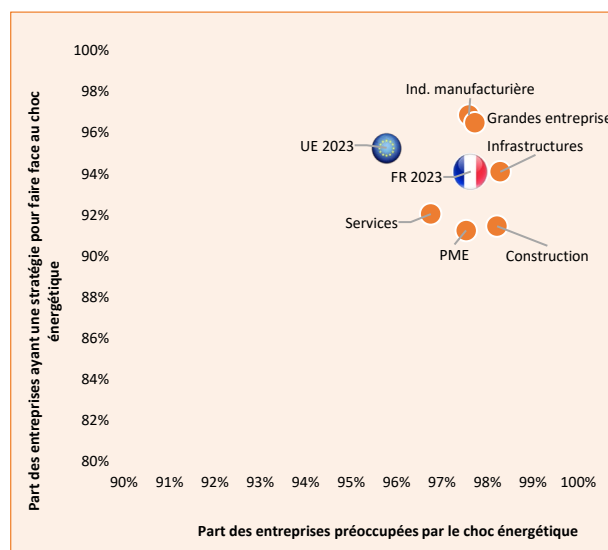


Q. Parmi les éléments suivants, lesquels constituent pour vous une priorité/font partie de votre stratégie face à l'évolution récente du marché de l'énergie ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## IMPACT ET STRATÉGIES POUR FAIRE FACE AU CHOC ÉNERGÉTIQUE

- La proportion d'entreprises en France préoccupées par le choc énergétique est similaire à celle observée dans l'ensemble de l'UE (98 % contre 96 %). Les entreprises françaises ont adopté des stratégies pour faire face à l'évolution récente des marchés de l'énergie dans une proportion comparable à la moyenne de l'UE (94 % contre 95 %).
- En France, un niveau de préoccupation très élevé (97 % ou plus) a caractérisé les entreprises indépendamment de leur secteur. Tant les grandes entreprises que les PME ont exprimé un degré d'inquiétude très élevé.
- Une proportion similaire d'entreprises ont adopté des stratégies en réponse au choc énergétique, tous secteurs et catégories confondus. Presque toutes les entreprises manufacturières (97 %) et les grandes entreprises (96 %) se sont dotées de stratégies pour faire face à l'évolution récente des marchés de l'énergie.



Q. Parmi les éléments suivants, lesquels constituent pour vous une priorité/font partie de votre stratégie face à l'évolution récente du marché de l'énergie ?

Q. Concernant le choc énergétique, dans quelle mesure votre entreprise est-elle préoccupée par...

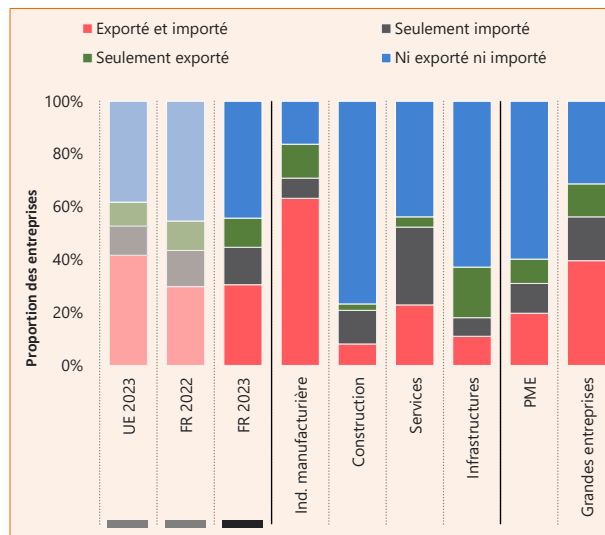
Échantillon : toutes les entreprises pour la « part des entreprises préoccupées par le choc énergétique ».

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre) pour la « part des entreprises ayant une stratégie pour faire face au choc énergétique ».

# Commerce international

## PARTICIPATION AU COMMERCE INTERNATIONAL

- Dans l'ensemble, 56 % des entreprises françaises déclarent participer au commerce international. Cette proportion est conforme à celle ressortant de l'enquête EIBIS 2022 (55 %) mais légèrement inférieure à la moyenne observée à l'échelle de l'UE (62 %).
- Alors que la majorité des entreprises manufacturières (84 %) et de celles du secteur des services (56 %) en France opèrent à l'international, c'est nettement moins le cas des entreprises de la construction ou du secteur des infrastructures (23 % et 37 % respectivement). Près des deux tiers des entreprises manufacturières (63 %) sont à la fois exportatrices et importatrices de biens et (ou) de services.
- Les grandes entreprises sont plus susceptibles de participer au commerce international que les PME (69 % et 40 % respectivement).

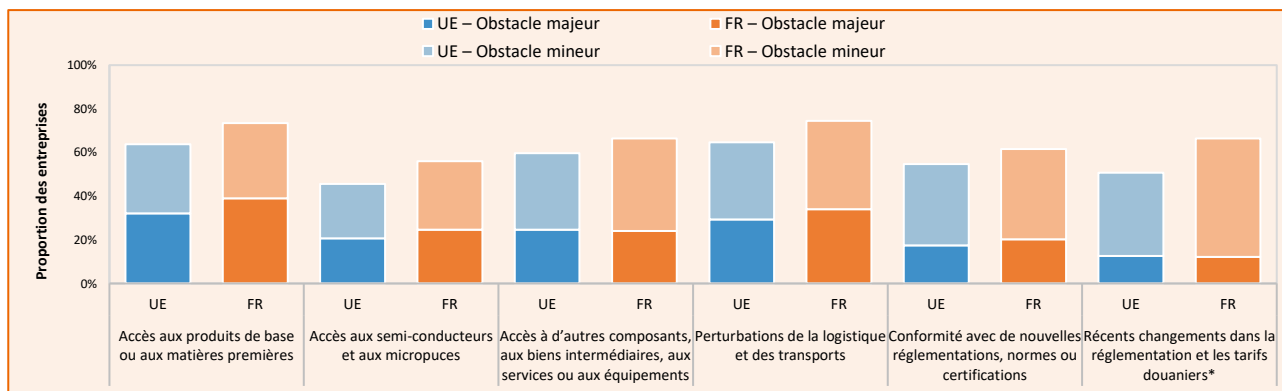


Q. En 2022, votre entreprise a-t-elle exporté ou importé des biens et (ou) des services ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## PERTURBATIONS LIÉES AUX ÉCHANGES INTERNATIONAUX

- La majorité des entreprises françaises pâtissent des entraves au commerce international examinées dans l'enquête. Les principaux obstacles qu'elles ont rencontrés provenaient des perturbations touchant la logistique et les transports (74 %) ainsi que l'accès aux produits de base ou aux matières premières (73 %).
- L'accès aux produits de base constituait un obstacle majeur pour près de quatre entreprises commerciales françaises sur dix (39 %). En revanche, seuls 12 % d'entre elles décrivent les récents changements dans la réglementation et les tarifs douaniers comme un obstacle majeur. Les perturbations de la logistique et des transports représentaient un obstacle majeur pour 34 % des entreprises.
- Les entreprises françaises ont davantage perçu ces obstacles comme majeurs que leurs homologues dans l'ensemble de l'UE. Les différences s'estompent lorsqu'il s'agit de l'accès à d'autres composants, aux biens intermédiaires, aux services ou aux équipements, ainsi que concernant les récentes modifications de la réglementation et des tarifs douaniers.



Q. Depuis le début de 2022, l'un des éléments suivants a-t-il constitué un obstacle à l'activité de votre entreprise ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas, ont refusé de répondre ou ont répondu « sans objet »).

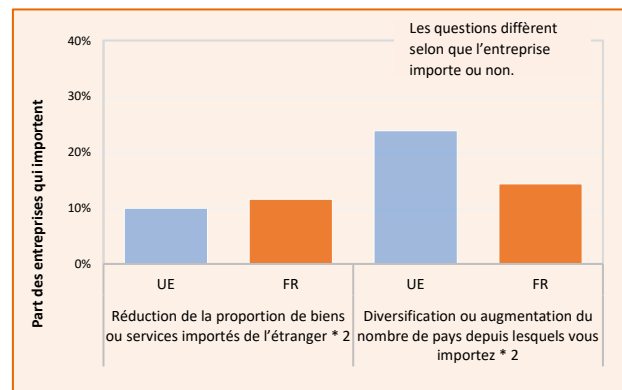
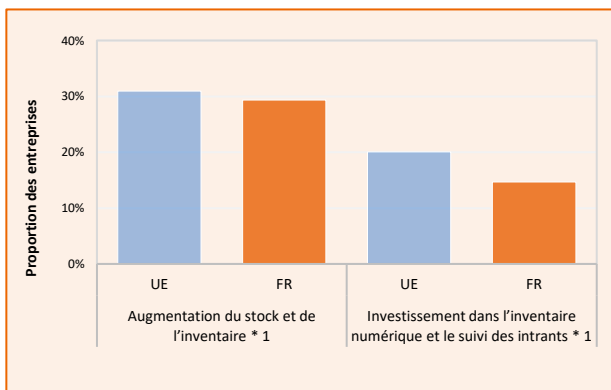
\* Échantillon : toutes les entreprises importatrices et exportatrices (sauf celles qui ne savent pas, ont refusé de répondre ou ont répondu « sans objet »).



## Commerce international

### STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT

- Interrogées sur les changements potentiels à apporter à leur stratégie d'approvisionnement, les entreprises françaises étaient presque aussi susceptibles que leurs homologues de l'UE d'avoir investi dans l'inventaire numérique et le suivi des intrants (15 % contre 20 %) et d'avoir augmenté leur stock et inventaire (29 % contre 31 %), ou d'envisager de le faire.
- Les importateurs français étaient tout aussi enclins que ceux de l'UE à réduire leur part de biens ou de services importés de l'étranger (12 % contre 10 %), mais étaient nettement moins disposés à diversifier ou à augmenter le nombre de pays depuis lesquels ils importent (14 % contre 24 %).



\* 1 = question posée à tous, 2 = question posée à tous les importateurs

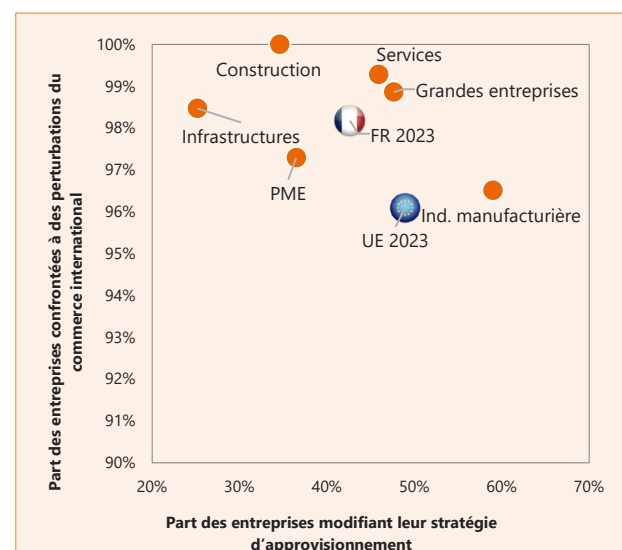
Q. Depuis le début de 2022, votre entreprise a-t-elle procédé à l'un des changements suivants concernant votre stratégie d'approvisionnement ou envisagez-vous de le faire ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Échantillon : toutes les entreprises qui importent (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

### PERTURBATIONS ET STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT

- Si presque toutes les entreprises (98 %) ont été confrontées à au moins une perturbation du commerce international citée, moins de la moitié d'entre elles (43 %) ont modifié leur stratégie d'approvisionnement ou envisagé de le faire. La proportion d'entre elles ayant modifié ou comptant modifier leur stratégie d'approvisionnement est inférieure à la moyenne européenne (43 % contre 49 %).
- Les entreprises manufacturières et les grandes entreprises sont les plus susceptibles d'avoir changé leur stratégie d'approvisionnement ou d'envisager de tels changements (respectivement 59 % et 48 %). Les entreprises du secteur des infrastructures et les PME sont les moins susceptibles de l'avoir fait (25 % et 37 % respectivement).



Q. Depuis le début de 2022, l'un des éléments suivants a-t-il constitué un obstacle à l'activité de votre entreprise ?

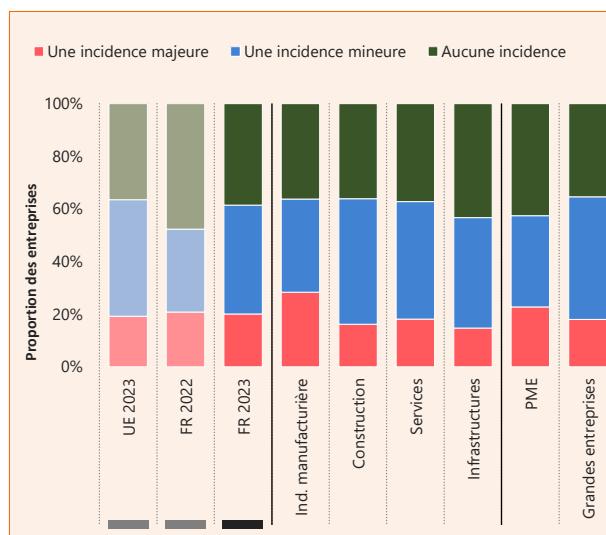
Q. Depuis le début de 2022, votre entreprise a-t-elle procédé à l'un des changements suivants concernant votre stratégie d'approvisionnement ou envisagez-vous de le faire ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Changements climatiques et efficacité énergétique

## INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – RISQUE PHYSIQUE

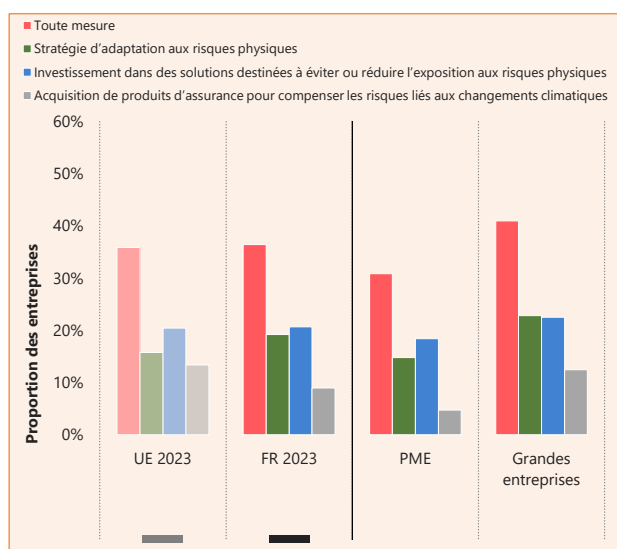
- Les changements climatiques sont de plus en plus perçus comme une réalité par les entreprises françaises, 61 % d'entre elles affirmant que les phénomènes météorologiques ont des incidences sur leurs activités. Ce pourcentage est supérieur à celui obtenu lors de l'enquête EIBIS 2022 (52 %) et correspond à la moyenne de l'UE (64 % en 2023).
- Les chiffres sont globalement cohérents dans tous les secteurs, celui des infrastructures étant toutefois moins enclin à indiquer que les phénomènes météorologiques ont une influence sur ses activités (57 %).
- Près de six PME sur dix (57 %) ont affirmé que les événements météorologiques ont des conséquences sur leurs activités, et ce pourcentage est encore plus élevé chez les grandes entreprises (65 %).



Q. Abordons maintenant l'incidence des changements climatiques sur votre entreprise, notamment les pertes liées aux phénomènes climatiques extrêmes, comme les sécheresses, les crues, les feux de forêts ou les tempêtes, ou les modifications des régimes météorologiques en raison de l'augmentation progressive des températures et des précipitations. Quel est l'impact, ou en d'autres termes le risque physique, de ces phénomènes sur votre entreprise ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE AU RISQUE PHYSIQUE



- Plus d'une entreprise française sur trois (36 %) a mis en œuvre des mesures visant à renforcer sa résilience face aux risques physiques causés par les changements climatiques ou investi dans ce type de mesures. Cette proportion correspond à la moyenne de l'UE.
- En France, les entreprises ont été tout autant enclines à investir dans des solutions destinées à éviter ou à réduire l'exposition aux risques physiques (21 %) qu'à adapter leur stratégie (19 %). Ces chiffres sont tous deux semblables à la moyenne de l'UE.
- Moins d'une entreprise sur dix (9 %) a acquis des produits d'assurance pour atténuer les pertes liées aux changements climatiques.
- Les grandes entreprises étaient légèrement plus susceptibles que les PME d'avoir pris au moins une des mesures mentionnées pour renforcer leur résilience aux risques physiques (41 % contre 31 %).

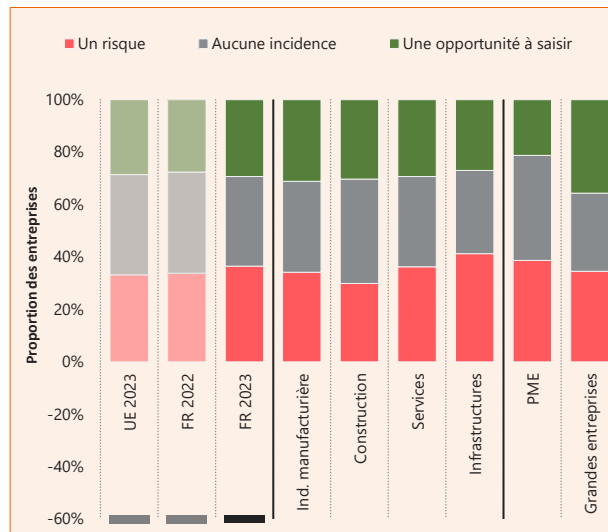
Q. Parmi les mesures suivantes, votre entreprise a-t-elle consenti des efforts en matière de développement ou d'investissement pour renforcer sa résilience face aux risques physiques liés aux changements climatiques ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Changements climatiques et efficacité énergétique

## INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – RISQUES ASSOCIÉS À LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE NEUTRE EN CARBONE AU COURS DES CINQ PROCHAINES ANNÉES

- Les entreprises françaises qui considèrent la transition vers des normes et réglementations climatiques plus strictes comme un risque sont un peu plus nombreuses que celles qui y voient une opportunité à saisir (36 % contre 29 %). Ce résultat est conforme à la moyenne de l'UE et semblable à celui de l'enquête EIBIS 2022.
- Une proportion similaire d'entreprises, indépendamment du secteur, considère la transition vers une économie neutre en carbone au cours des cinq prochaines années comme une opportunité à saisir, allant de 27 % dans le secteur des infrastructures à 31 % dans l'industrie manufacturière. Cependant, les entreprises du secteur des infrastructures (41 %) sont plus enclines que celles de la construction (30 %) à considérer la transition vers une économie neutre en carbone comme un risque.
- Les grandes entreprises sont nettement plus susceptibles que les PME d'estimer que cette transition constitue une opportunité à saisir (36 % et 21 % respectivement).

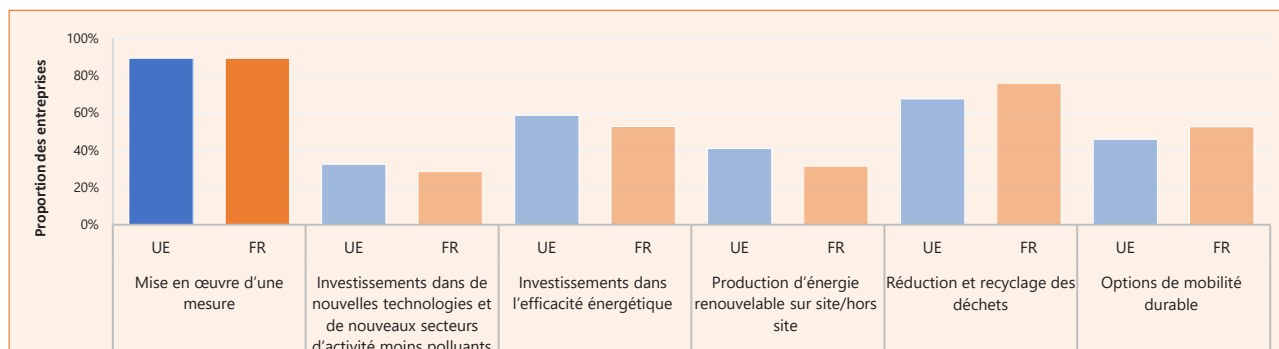


Q. S'agissant de votre entreprise, selon vous, quelles seront les incidences de cette transition vers des normes et réglementations climatiques plus strictes, pour votre entreprise, au cours des cinq prochaines années ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## MESURES VISANT À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

- Près de neuf entreprises françaises sur dix (89 %) prennent des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, une proportion identique à la moyenne européenne (89 %).
- Les principales mesures prises par les entreprises françaises concernent la réduction et le recyclage des déchets (76 %), les investissements à l'appui de l'efficacité énergétique (53 %) et les options de mobilité durable (52 %).
- Les entreprises françaises sont plus enclines que leurs homologues de l'UE à prendre des mesures visant la réduction et le recyclage des déchets (76 % contre 67 %) et à privilégier des options de mobilité durable (52 % contre 46 %). En revanche, elles sont moins susceptibles d'investir ou de mettre en œuvre une production d'énergie renouvelable sur site ou hors site (31 % contre 41 %).



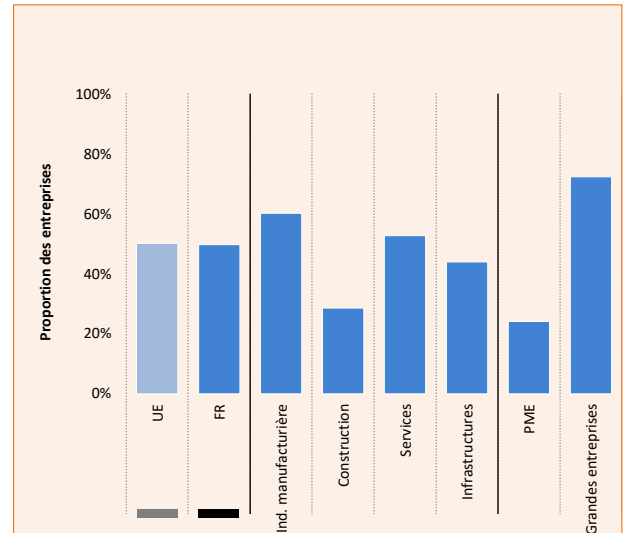
Q. Votre entreprise investit-elle dans l'une des mesures suivantes ou met-elle en œuvre l'une de ces mesures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Changements climatiques et efficacité énergétique

## AUDITS ÉNERGÉTIQUES

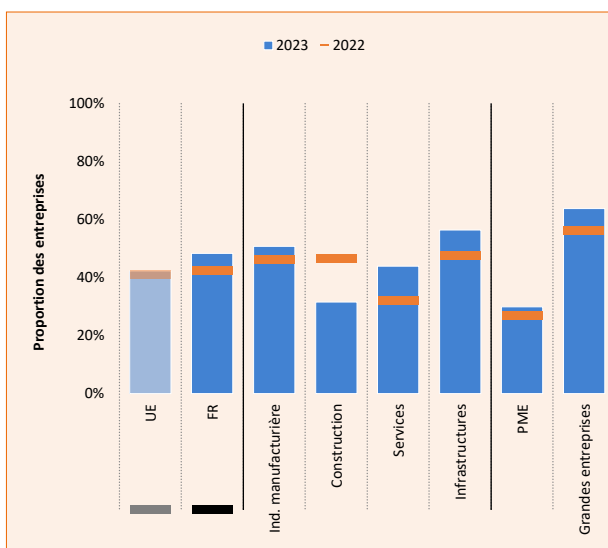
- La moitié (50 %) des entreprises françaises ont fait l'objet d'un audit énergétique au cours des trois dernières années, qui a consisté en une évaluation de leurs besoins en énergie et de la performance de leur parc immobilier. Cette proportion est identique à celle constatée pour l'ensemble de l'UE (50 %).
- En France, plus de la moitié des entreprises de l'industrie manufacturière (60 %) et du secteur des services (53 %) ont fait l'objet d'un audit énergétique, alors qu'elles étaient relativement moins nombreuses à avoir effectué cette démarche dans les secteurs des infrastructures (44 %) ou de la construction (29 %).
- Près de trois quarts des grandes entreprises (72 %) ont procédé à un audit énergétique au cours des trois dernières années. Cette proportion est trois fois supérieure à celle des PME (24 %).



Q. Au cours des trois dernières années, votre entreprise a-t-elle procédé à un audit énergétique (à savoir, une évaluation des besoins et de l'efficacité énergétiques du ou des locaux de votre entreprise) ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## OBJECTIFS DES ENTREPRISES EN MATIÈRE D'ACTION CLIMATIQUE POUR LEURS PROPRES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



- Près de la moitié des entreprises françaises (48 %) ont déclaré s'être fixé des objectifs relatifs à leurs propres émissions de gaz à effet de serre et en assurer le suivi. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne constatée à l'échelle de l'UE (42 %) et représente une légère amélioration par rapport au résultat issu de l'enquête EIBIS 2022 (42 %).
- La majorité des entreprises du secteur des infrastructures (56 %) et de l'industrie manufacturière (51 %) se sont fixées des objectifs à cet égard et en assurent le suivi. La construction est le seul secteur où la proportion d'entreprises à s'être fixé des objectifs en matière de gaz à effet de serre a diminué depuis 2022 (de 47 % à 32 %).
- Les grandes entreprises sont beaucoup plus susceptibles que les PME de s'être fixées des objectifs relatifs à leurs propres émissions de gaz à effet de serre et d'en assurer le suivi (64 % contre 30 %).

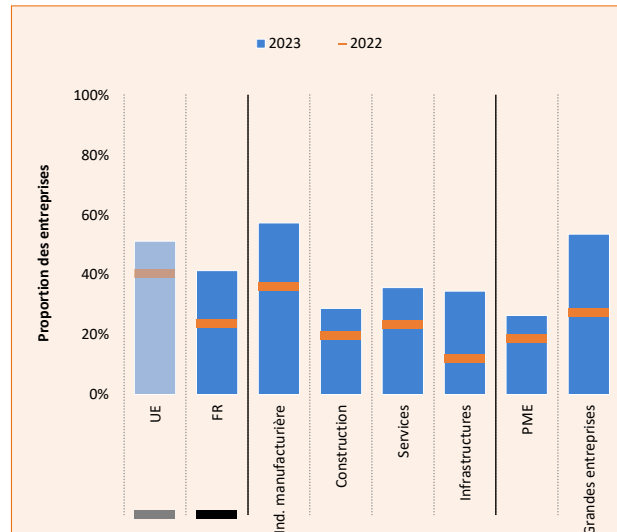
Q. Est-ce que votre entreprise fixe et suit des objectifs relatifs à ses propres émissions de gaz à effet de serre (GES) ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Changements climatiques et efficacité énergétique

## PROPORTION D'ENTREPRISES AYANT INVESTI DANS DES MESURES VISANT À AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Plus de quatre entreprises françaises sur dix (41 %) ont investi en 2022 dans des mesures visant à améliorer leur efficacité énergétique. Cette proportion est inférieure à la moyenne à l'échelle de l'UE (51 %), tout en constituant une amélioration importante par rapport au chiffre enregistré pour la France dans l'enquête EIBIS 2022 (24 %).
- En France, les entreprises de l'industrie manufacturière (57 %) étaient les plus enclines à investir dans l'efficacité énergétique, tandis que celles du secteur de la construction étaient les moins susceptibles de le faire (29 %). Cette proportion a progressé dans chaque secteur par rapport à celle observée lors de l'enquête EIBIS 2022.
- Parmi les PME et les grandes entreprises, la part d'investissement dans des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique est plus élevée que celle enregistrée dans l'enquête EIBIS 2022. Toutefois, elle est désormais beaucoup plus élevée au sein des grandes entreprises que dans les PME (54 % contre 26 %).

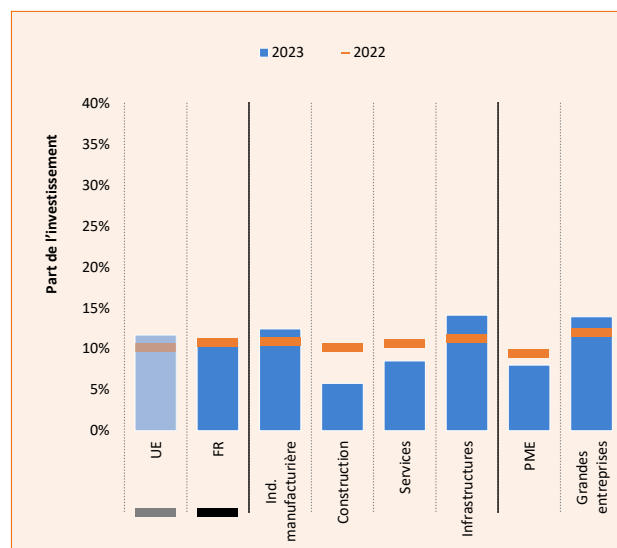


Q. Quelle est la proportion du total de l'investissement effectué au cours du dernier exercice financier qui a été consacrée principalement à des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans votre entreprise ?

Échantillon : toutes les entreprises.

## PART MOYENNE DE L'INVESTISSEMENT DANS DES MESURES VISANT À AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- En moyenne, 11 % des investissements réalisés en 2022 par les entreprises en France ont été consacrés à des mesures visant à améliorer leur efficacité énergétique. Il s'agit de la même proportion que celle relevée dans l'enquête EIBIS 2022, qui est par ailleurs presque identique à la moyenne à l'échelle de l'UE (12 %).
- Les entreprises du secteur des infrastructures (14 %) et de l'industrie manufacturière (12 %) ont consacré la part la plus élevée de leur investissement à l'efficacité énergétique. Les entreprises des secteurs de la construction (6 %) et des services (9 %) ont consacré moins d'un dixième de leur investissement total à des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique.



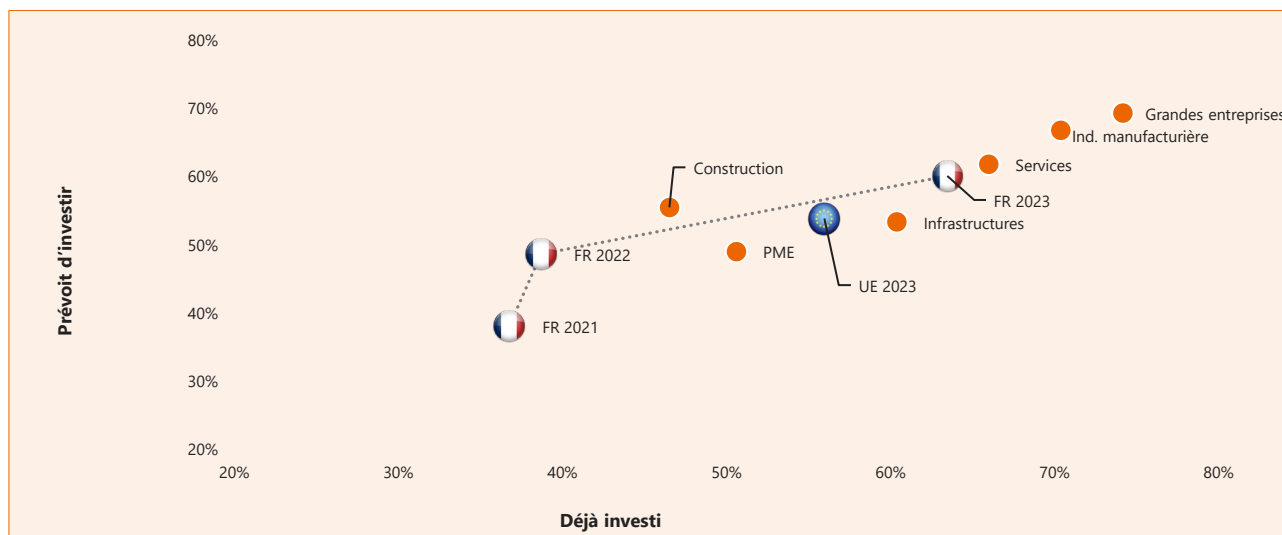
Q. Quelle est la proportion du total de l'investissement effectué au cours du dernier exercice financier qui a été consacrée principalement à des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans votre entreprise ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).



# Changements climatiques et efficacité énergétique

## PLANS D'INVESTISSEMENT VISANT À REMÉDIER AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



EIBIS 2022/2023 :

Q. Laquelle des propositions suivantes s'applique à votre entreprise en ce qui concerne les investissements visant à remédier aux effets des phénomènes météorologiques et à réduire les émissions de carbone ?

EIBIS 2021 :

Q. En ce qui concerne les investissements visant à remédier aux effets des phénomènes météorologiques et à réduire les émissions de carbone, lesquels des éléments suivants s'appliquent ?

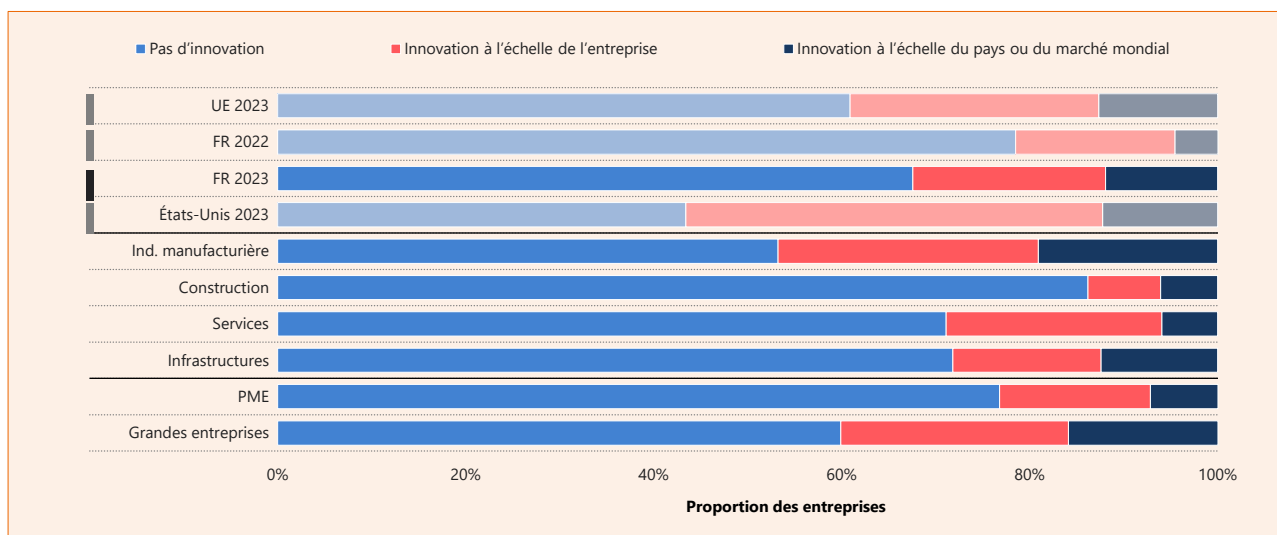
Remarque : la question a été modifiée et une option de réponse a été ajoutée en 2022, ce qui peut avoir influencé les données. Les comparaisons avec l'enquête de 2021 doivent donc être traitées avec prudence.

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

- En France, 63 % des entreprises ont déjà investi pour remédier aux effets des phénomènes météorologiques et réduire les émissions de carbone, soit une proportion en nette hausse par rapport au résultat obtenu dans l'enquête EIBIS 2022 (39 %) et dépassant la moyenne à l'échelle de l'UE (56 %).
- Six entreprises françaises sur dix (60 %) prévoient d'investir dans ces domaines au cours des trois prochaines années. Cette proportion est également supérieure à celle ressortant de l'enquête EIBIS 2022 (49 %) et à la moyenne de l'UE (54 %).
- Les grandes entreprises sont plus nombreuses que les PME à avoir déjà investi à cet égard (74 % contre 51 %) et à prévoir des investissements (69 % contre 49 %).
- L'industrie manufacturière compte la plus forte proportion d'entreprises ayant déjà investi pour faire face aux conséquences des phénomènes météorologiques (70 %). Elle présente également le grand pourcentage d'entreprises envisageant d'investir (67 %), même si plus de la moitié des entreprises tous secteurs confondus déclarent avoir l'intention de réaliser de tels investissements.

# Activités d'innovation

## ACTIVITÉS D'INNOVATION



Q. Quelle proportion du total de l'investissement effectué au cours du dernier exercice financier était destinée au développement ou à la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services ?

Q. Ces produits, procédés ou services étaient-ils nouveaux à l'échelle de l'entreprise, du pays ou du marché mondial ?

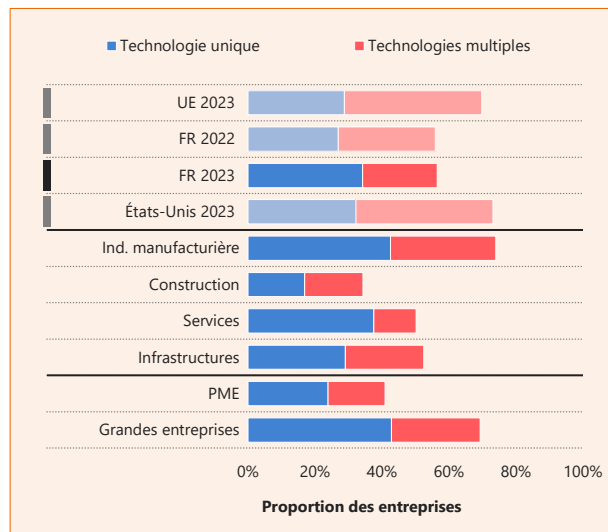
Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

- Environ un tiers (32 %) des entreprises françaises ont développé ou mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services dans le cadre de leurs activités d'investissement en 2022 ; cette proportion est supérieure à celle de l'enquête EIBIS 2022 (22 %), mais inférieure à la moyenne de l'UE (39 %). En revanche, plus de la moitié des entreprises américaines (57 %) ont développé ou mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services.
- Plus d'une entreprise sur dix en France (12 %) a fait état de la mise au point ou de l'introduction de produits, procédés ou services nouveaux sur le marché national ou mondial. Ce pourcentage représente plus du double de celui ressorti de l'enquête EIBIS 2022 (5 %) et s'inscrit dans la moyenne enregistrée pour l'UE (13 %).
- Comme dans l'enquête EIBIS 2022, l'industrie manufacturière (47 %) comptait la plus forte proportion d'entreprises investissant dans l'innovation. Le pourcentage le plus faible a été observé dans le secteur de la construction (14 %).
- Les grandes entreprises ont été plus susceptibles que les PME d'investir dans l'innovation (40 % contre 23 %), 16 % d'entre elles déclarant avoir mis au point ou introduit des produits, procédés ou services nouveaux sur le marché national ou mondial.

# Activités d'innovation

## UTILISATION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES DE POINTE

- Globalement, 57 % des entreprises françaises ont utilisé au moins une technologie numérique de pointe, soit moins que la moyenne européenne (70 %).
- Les entreprises manufacturières (74 %) sont les plus susceptibles d'avoir adopté au moins une technologie numérique de pointe. Seul le secteur de la construction (34 %) comporte une minorité d'entreprises utilisant des technologies numériques.
- Les grandes entreprises sont plus nombreuses que les PME à avoir adopté ces technologies (69 % contre 41 %) et légèrement plus enclines à utiliser plusieurs applications numériques (27 % contre 17 %).
- Les entreprises françaises sont très susceptibles d'utiliser la robotique (51 %) et les plateformes numériques (34 %). Toutefois, comparativement aux entreprises de l'UE dans son ensemble, elles utilisent relativement moins l'internet des objets (23 % contre 41 %), les mégadonnées (16 % contre 29 %) et les plateformes (34 % contre 50 %).



Les technologies « utilisées » « dans certaines parties de l'activité » et « autour desquelles toute l'activité est organisée » sont ici regroupées dans une même catégorie.

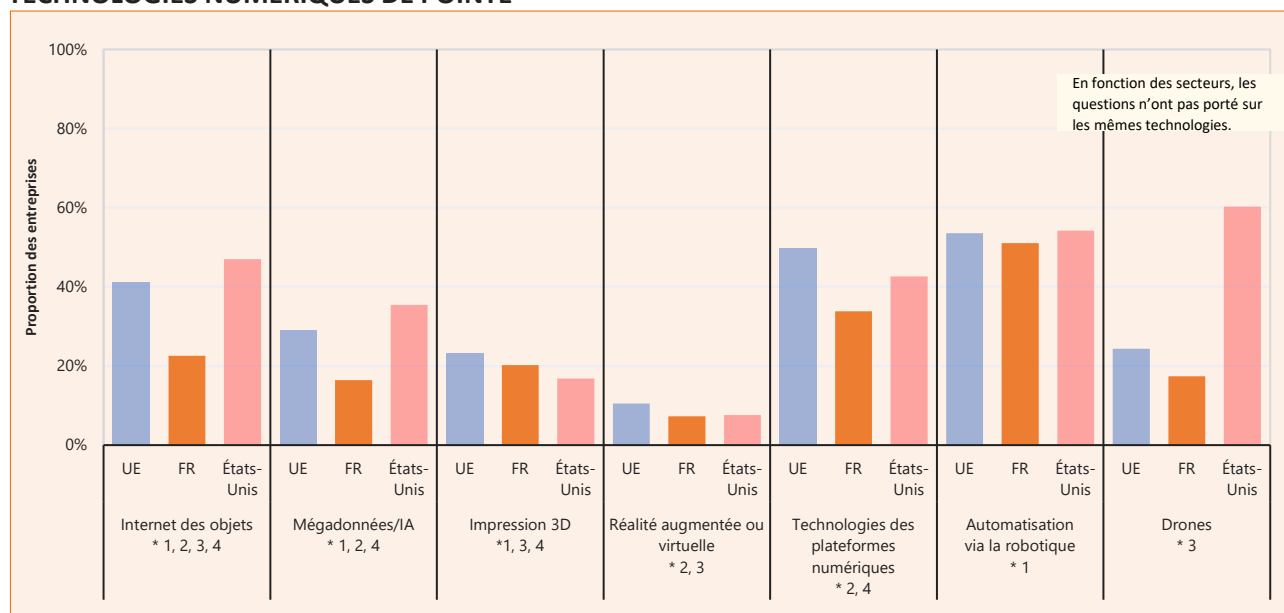
La réponse « technologie unique » s'applique lorsque les entreprises ont utilisé l'une des technologies sur lesquelles elles ont été interrogées.

La réponse est des « technologies multiples » lorsque les entreprises ont utilisé plus d'une des technologies sur lesquelles elles ont été interrogées.

Q. Dans quelle mesure, le cas échéant, chacune des technologies numériques suivantes est-elle utilisée dans votre entreprise ? Veuillez indiquer si vous n'utilisez pas la technologie en question au sein de votre entreprise.

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES DE POINTE



\* Secteur : 1 = question posée aux entreprises manufacturières, 2 = question posée aux entreprises du secteur des services, 3 = question posée aux entreprises du secteur de la construction, 4 = question posée aux entreprises du secteur des infrastructures

Q. Dans quelle mesure, le cas échéant, chacune des technologies numériques suivantes est-elle utilisée dans votre entreprise ? Veuillez indiquer si vous n'utilisez pas la technologie en question au sein de votre entreprise.

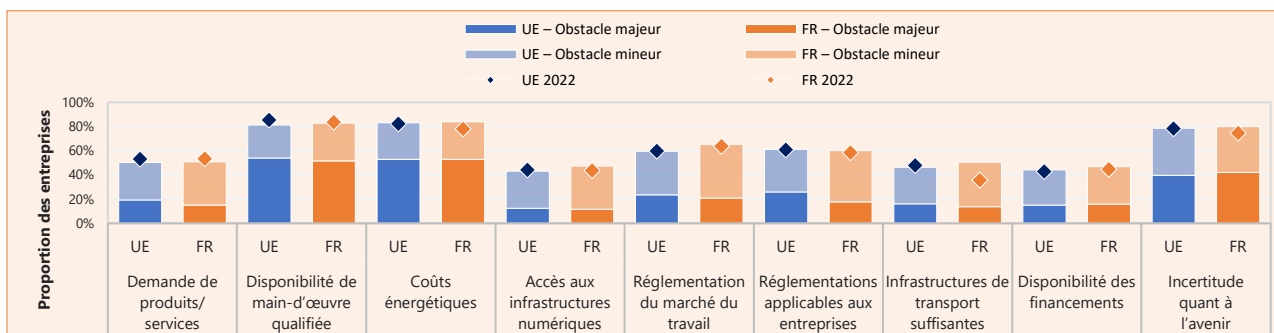
Les technologies utilisées « dans certaines parties de l'activité » et « autour desquelles toute l'activité est organisée » sont ici regroupées dans une même catégorie.

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).  
Taille de l'échantillon FR : secteur manufacturier (176) ; construction (124) ; services (176) ; infrastructures (120).

# Obstacles à l'investissement

## ENTRAVES À L'INVESTISSEMENT SUR LE LONG TERME

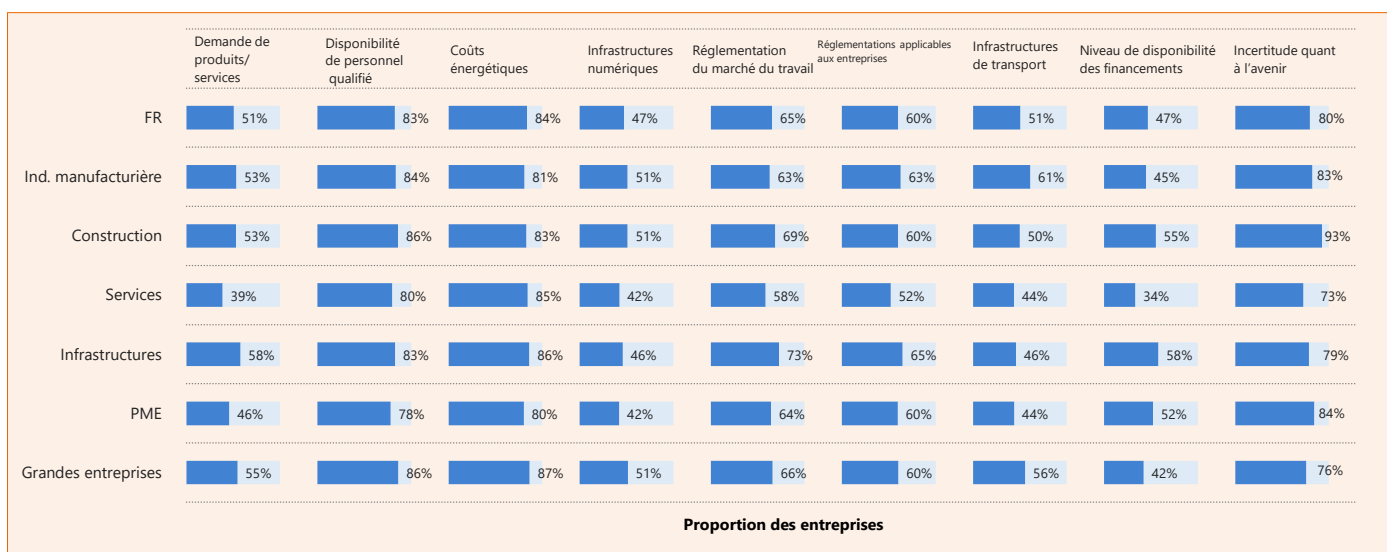
- Comme dans l'enquête EIBIS 2022, les coûts de l'énergie (84 %), la disponibilité insuffisante de personnel qualifié (83 %) et l'incertitude quant à l'avenir (80 %) sont les entraves à l'investissement sur le long terme les plus fréquemment citées en France. Il s'agit également des principaux obstacles avancés par les entreprises dans l'ensemble de l'UE.
- La plupart des résultats relatifs à la France sont très semblables à ceux qui se sont dégagés de l'enquête EIBIS 2022. L'exception concerne l'insuffisance d'infrastructures de transport, qui est davantage considérée comme un obstacle, passant de 36 % à 51 %.
- Au moins 80 % des entreprises de tous les secteurs voient les coûts de l'énergie et la disponibilité insuffisante de personnel qualifié comme des obstacles à long terme à l'investissement. Au moins 73 % d'entre elles disent que l'incertitude quant à l'avenir constitue un obstacle, une proportion qui monte à 93 % dans le cas des entreprises du secteur de la construction.
- Hormis dans le secteur des services (39 %), le manque de demande constitue un obstacle à l'investissement pour plus de la moitié des entreprises de tous les autres secteurs. Les entreprises du secteur des services (34 %) sont également moins préoccupées par la disponibilité des financements.



Q. Lorsque vous considérez vos activités d'investissement, dans quelle mesure chacun des éléments suivants est-il un obstacle ? Est-ce un obstacle majeur, un obstacle mineur ou pas du tout un obstacle ?

Échantillon : toutes les entreprises (les données ne font pas apparaître celles qui ont indiqué que ces éléments ne représentaient pas du tout un obstacle, ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## ENTRAVES SUR LE LONG TERME PAR SECTEUR ET PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISES



Dans les proportions indiquées, les obstacles « mineurs » et « majeurs » sont regroupés dans une catégorie.

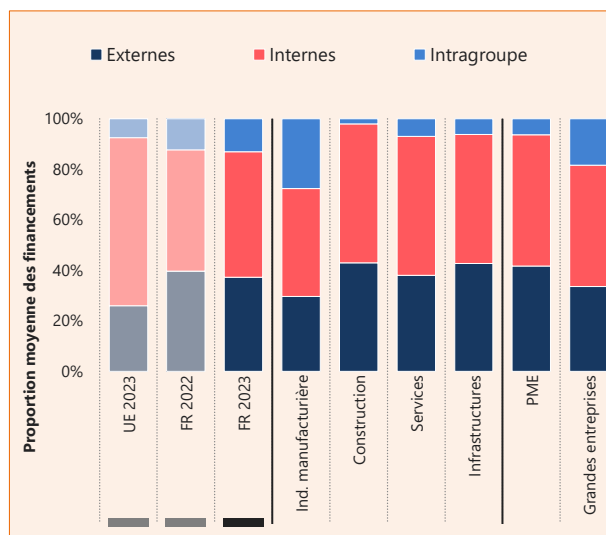
Q. Lorsque vous considérez vos activités d'investissement, dans quelle mesure chacun des éléments suivants est-il un obstacle ? Est-ce un obstacle majeur, un obstacle mineur ou pas du tout un obstacle ?

Échantillon : toutes les entreprises (les données ne font pas apparaître celles qui ont indiqué que ces éléments ne représentaient pas du tout un obstacle, ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Accès au financement

## SOURCES DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

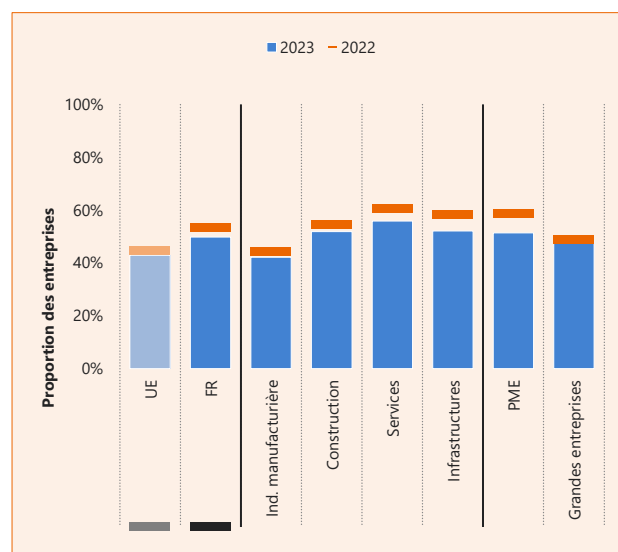
- Les financements internes (50 %) représentaient la part la plus importante du soutien à l'investissement pour les entreprises en France, devant les financements externes (37 %). Les autres sources (13 %) étaient des financements intragroupe. Toutes les proportions sont similaires à celles ressorties de l'enquête EIBIS 2022.
- En France, les entreprises dépendaient plus fortement des financements externes que leurs homologues dans l'UE (37 % contre 26 %), tandis que les financements internes ont soutenu une part plus faible de leurs investissements (50 % contre 66 %).
- Dans tous les secteurs, à l'exception de l'industrie manufacturière (43 %), plus de la moitié des financements à l'appui de l'investissement provenaient de sources internes. Les financements intragroupe ont été une source de financement plus importante pour les entreprises de l'industrie manufacturière (28 %), ces dernières dépendant le moins de sources externes (30 %).
- Les grandes entreprises ont davantage financé leurs investissements par le biais de financements intragroupe que les PME (18 % contre 6 %) et ont relativement moins recouru à des financements externes (34 % contre 42 %).



Q. Quelle est la proportion de votre investissement financée par chacune des sources suivantes ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## RECOURS À DES FINANCEMENTS EXTERNES



Q. Quelle est approximativement la proportion de votre investissement au cours du dernier exercice financée par chacune des sources suivantes ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

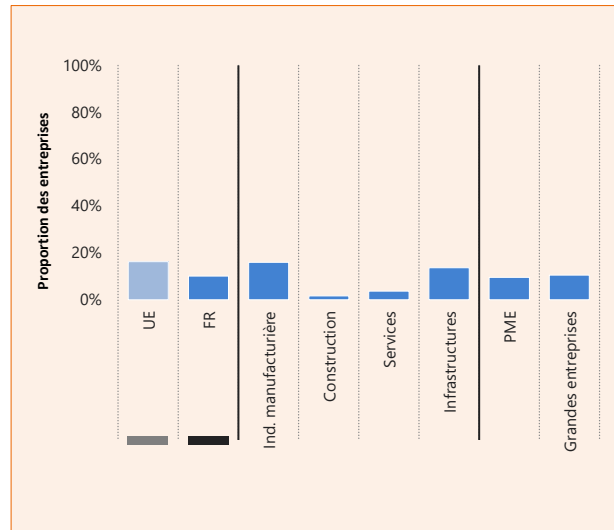
- La moitié des entreprises en France (50 %) ayant investi au cours du dernier exercice financier ont financé au moins une partie de leurs investissements via des sources externes. Cette proportion est légèrement inférieure à celle ressortant de l'enquête EIBIS 2022 (53 %) mais supérieure à la moyenne de l'UE (43 %).
- Les entreprises de l'industrie manufacturière (42 %) étaient les moins susceptibles d'avoir obtenu des financements à l'investissement auprès de sources externes.
- Environ la moitié des PME et des grandes entreprises (51 % et 49 % respectivement) ont reçu des financements externes à l'investissement.



## Accès au financement

### PART DES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRE D'AIDES NON REMBOURSABLES

- Une entreprise sur dix recourant à des financements externes en France a reçu des aides non remboursables (10 %). Cette proportion est inférieure à la moyenne de l'UE (16 %).
- Les entreprises de l'industrie manufacturière (16 %) et du secteur des infrastructures (14 %) étaient beaucoup plus susceptibles que celles des secteurs de la construction (2 %) ou des services (4 %) de recevoir des aides non remboursables. La proportion de PME (10 %) et de grandes entreprises (11 %) est très semblable.

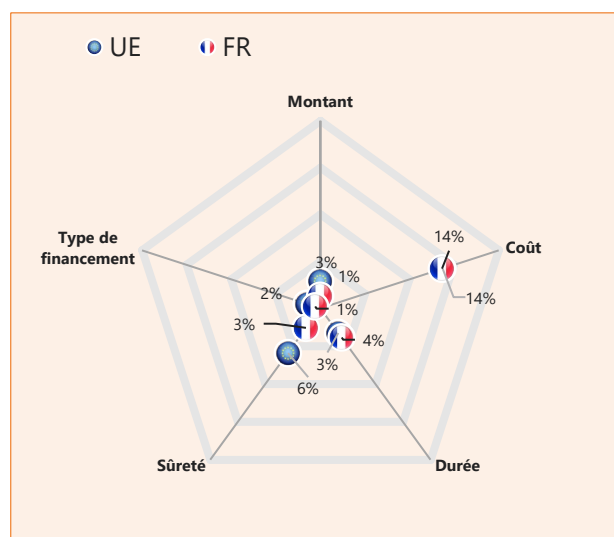


Q. Quelle proportion de votre investissement total au cours du dernier exercice a été financée par des aides non remboursables ?

Échantillon : toutes les entreprises recourant à des financements externes (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

### DEGRÉ D'INSATISFACTION QUANT AUX FINANCEMENTS EXTERNES REÇUS (en % des entreprises)

- Hormis le coût des financements externes, moins de 4 % des entreprises en France sont insatisfaites de certains aspects figurant dans l'enquête.
- Néanmoins, la proportion d'entreprises françaises insatisfaites du coût des financements a fortement augmenté (passant de 2 % dans l'enquête EIBIS de 2022 à 14 % dans celle de 2023). Le niveau d'insatisfaction est le même que dans l'ensemble de l'UE (14 %).
- En général, le degré d'insatisfaction en France s'inscrit dans la moyenne de l'UE.



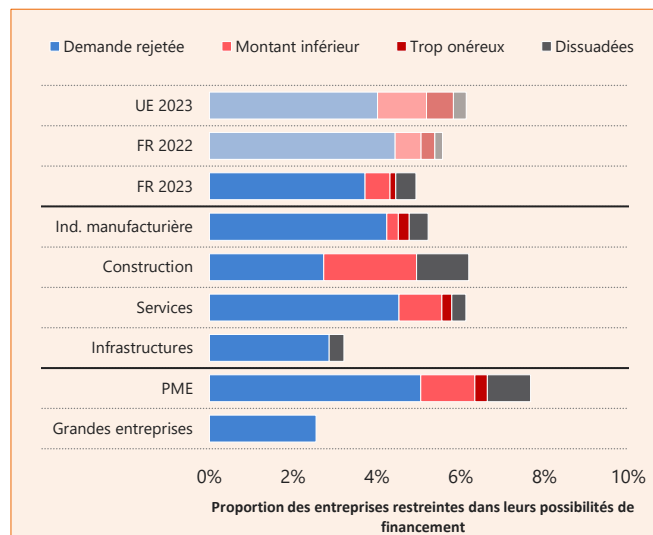
Q. Quel est votre degré de satisfaction ou d'insatisfaction concernant... ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont eu recours à des financements externes au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## Accès au financement

### PROPORTION D'ENTREPRISES RESTREINTES DANS LEURS POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

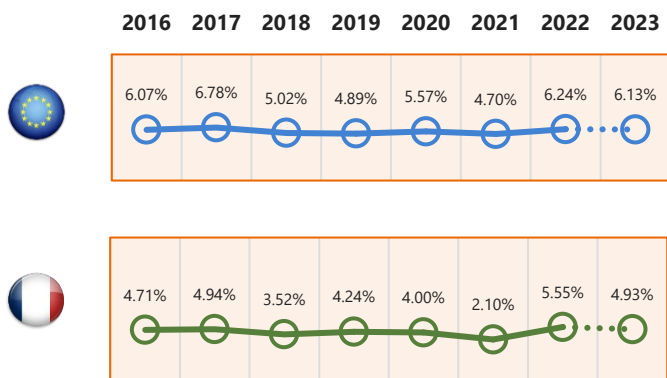
- Le pourcentage d'entreprises restreintes dans leurs possibilités de financement en France (4,9 %) est légèrement inférieur à la moyenne de l'UE (6,1 %).
- La proportion d'entreprises restreintes dans leurs possibilités de financement en France est la plus importante dans les secteurs de la construction (6,2 %) et des services (6,1 %). Elle est légèrement plus élevée parmi les PME que chez les grandes entreprises (7,7 % contre 2,5 %).
- Comme dans l'enquête EIBIS 2022, la principale contrainte signalée par les entreprises françaises est le rejet (3,7 %), suivi par le montant insuffisant du financement reçu (0,6 %).



Parmi les entreprises ayant un accès limité aux financements figurent : celles insatisfaites par le montant des financements obtenus (montant inférieur), celles qui ont sollicité des financements externes mais ne les ont pas obtenus (demande rejetée) et celles qui n'en ont pas sollicité car elles estimaient que les coûts d'emprunt seraient trop élevés (trop onéreux) ou qu'elles obtiendraient un refus (dissuadées).

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

### ENTREPRISES RESTREINTES DANS LEURS POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT AU FIL DU TEMPS

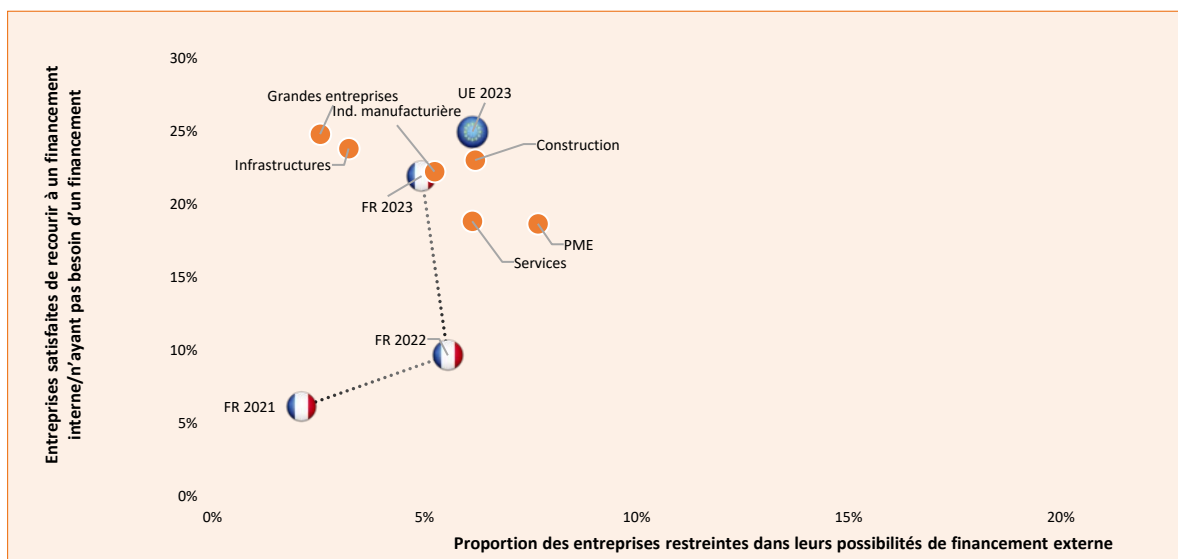


- La proportion d'entreprises françaises restreintes dans leurs possibilités de financement est restée cohérente par rapport au résultat de l'enquête EIBIS 2022 (4,9% contre 5,6%) et a à peine évolué sur 6 à 7 ans.
- Dans l'enquête EIBIS 2022, la proportion d'entreprises restreintes dans leurs possibilités de financement en France était du même ordre que la moyenne de l'UE.

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Accès au financement

## ADÉQUATION DU FINANCEMENT



Données dérivées de l'indicateur de contrainte financière et des réponses des entreprises indiquant que leur raison première pour ne pas solliciter de financements externes était qu'elles étaient satisfaites de « recourir à un financement interne/n'avaient pas besoin d'un financement ».

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

- Si 4,9 % des entreprises françaises peuvent être considérées comme restreintes dans leurs possibilités de financement dans l'enquête EIBIS 2023, plus d'un cinquième d'entre elles (22 %) se sont déclarées satisfaites de s'appuyer sur des sources internes.
- En France, davantage d'entreprises ont déclaré être satisfaites de se reposer sur des financements internes (passant à 22 % contre 10 % dans l'enquête EIBIS 2022), ce qui les rapproche de la moyenne de l'UE (25 %).
- Le degré de contrainte financière est très similaire dans tous les secteurs. Les secteurs des services et de la construction (tous deux légèrement supérieurs à 6 %) présentent la plus grande proportion d'entreprises restreintes dans leurs possibilités de financement, tandis que le secteur des services (19 %) comporte la plus faible proportion d'entreprises qui sont satisfaites de compter sur des financements internes. Parallèlement, les PME ont eu tendance à être légèrement plus restreintes que les grandes entreprises dans leurs possibilités de financement (7,7 % contre 2,5 %).

# Enquête EIBIS 2023 – Détails techniques spécifiques au pays

## INTERVALLES DE TOLÉRANCE APPLICABLES AUX POURCENTAGES SE SITUANT AU NIVEAU INDIQUÉ OU S'EN RAPPROCHANT

Les données finales sont calculées en fonction d'un échantillon et non pour l'ensemble de la population d'entreprises en France, de sorte que les pourcentages obtenus sont soumis aux intervalles de tolérance de l'échantillonnage. Ces derniers varient en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage concerné.

	UE	États-Unis	FR	Industrie manufacturière	Construction	Services	Infrastructures	PME	Grandes entreprises	UE / FR	Ind. manif. / Construction	PME / Grandes entr.
	(12 030)	(802)	(601)	(179)	(124)	(176)	(120)	(523)	(78)	(12 030 / 601)	(179 / 124)	(523 / 78)
10 % ou 90 %	1,1 %	3,9 %	3,4 %	5,7 %	6,8 %	6,1 %	7,4 %	2,3 %	5,9 %	3,6 %	8,9 %	6,3 %
30 % ou 70 %	1,8 %	6,0 %	5,2 %	8,8 %	10,4 %	9,3 %	11,3 %	3,5 %	9,0 %	5,5 %	13,5 %	9,6 %
50 %	1,9 %	6,5 %	5,7 %	9,6 %	11,3 %	10,1 %	12,4 %	3,8 %	9,8 %	6,0 %	14,8 %	10,5 %

## GLOSSAIRE

<b>Investissement</b>	Il est considéré qu'une entreprise a investi si elle a dépensé plus de 500 EUR par employé pour des activités d'investissement dans l'intention de maintenir ou d'accroître ses recettes futures.
<b>Cycle d'investissement</b>	Il est déterminé en se basant sur les investissements attendus pendant l'exercice financier en cours par rapport à ceux du dernier exercice, ainsi que sur le pourcentage d'entreprises dont les investissements sont supérieurs à 500 EUR par employé.
<b>Industrie manufacturière</b>	Selon la nomenclature statistique des activités économiques dans l'UE (NACE) : les entreprises du groupe C (industrie manufacturière).
<b>Secteur de la construction</b>	Selon la nomenclature statistique des activités économiques dans l'UE (NACE) : les entreprises du groupe F (construction).
<b>Secteur des services</b>	Selon la nomenclature statistique des activités économiques dans l'UE (NACE) : les entreprises du groupe G (commerce de gros et de détail) et du groupe I (hébergement et restauration).
<b>Secteur des infrastructures</b>	Selon la nomenclature statistique des activités économiques dans l'UE (NACE) : les entreprises des groupes D et E (services collectifs), du groupe H (transports et entreposage) et du groupe J (information et communication).
<b>PME</b>	Entreprises comptant entre 5 et 249 employés.
<b>Grandes entreprises</b>	Entreprises comptant au moins 250 employés.

*Remarque : cette synthèse de l'enquête EIBIS 2023 se réfère de manière interchangeable à « l'exercice écoulé », au « dernier exercice financier » ou à « 2022 ». Toutes ces désignations se réfèrent aux résultats recueillis lors de l'enquête EIBIS 2023, la question posée se rapportant à l'exercice écoulé et la majeure partie de l'exercice étant située en 2022 au cas où l'exercice financier ne coïnciderait pas avec l'année civile 2022.*

# Enquête EIBIS 2023 – Détails techniques spécifiques au pays

Cette synthèse par pays présente une sélection de conclusions fondées sur des entretiens téléphoniques (menés d'avril à juillet 2023) auprès de 601 entreprises situées en France.

**TAILLE DES ÉCHANTILLONS DE SONDAGE** (\* Graphiques regroupant plusieurs échantillons – en raison de l'espace limité, seul l'échantillon le plus petit est montré)

Définition de l'échantillon et référence des pages	UE 2023/2022	États-Unis 2023	France 2023/2022	Industrie manufacturière	Construction	Services	Infrastructures	PME	Grandes entreprises
Toutes les entreprises, p. 5 (partie inférieure gauche), p. 8 (partie supérieure), p. 8 (partie inférieure), p. 16 (partie supérieure).	12030/12021	802	601/609	179	124	176	120	523	78
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 5 (partie inférieure droite).	11624/11682	776	586/577	177	117	171	119	514	72
Toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 6 (partie supérieure).	10147/9704	692	491/399	162	92	139	96	423	68
Toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 6 (partie inférieure).	9948/9501	704	510/379	165	94	145	104	442	68
Toutes les entreprises (sauf celles qui n'existaient pas il y a trois ans), p. 7 (partie supérieure).	12015/12005	802	600/607	178	124	176	120	522	78
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 7 (partie inférieure).	11880/11814	794	593/594	178	120	173	120	516	77
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 9 (partie supérieure).	11812 / n. d.	782	589 / n. d.	175	123	171	118	516	73
Toutes les entreprises (les données ne font pas apparaître celles qui ont indiqué que ces éléments ne représentaient pas du tout un obstacle, ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 9 (partie inférieure).	12030 / n. d.	802	601 / n. d.	179	124	176	120	523	78
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 10 (partie supérieure).	11739 / n. d.	786	566 / n. d.	166	118	163	117	499	67
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 10 (partie inférieure).	11739 / n. d.	786	566 / n. d.	166	118	163	117	499	67
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 11 (partie supérieure).	11978/11975	800	599/605	179	124	175	119	522	77
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas, ont refusé de répondre ou ont répondu « sans objet »), p. 11 (partie inférieure).	6692 / n. d.	284	239 / n. d.	107	16	71	32	187	50
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 12 (partie supérieure gauche).	11918 / n. d.	797	595 / n. d.	179	123	174	117	518	77
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 12 (partie supérieure droite).	6151 / n. d.	240	214 / n. d.	101	18	72	21	167	47
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 12 (partie inférieure).	10139 / n. d.	717	537 / n. d.	171	106	151	107	463	74
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 13 (partie supérieure).	11930/11911	797	596/600	179	123	173	119	519	77
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 13 (partie inférieure).	11944/11909	789	595/594	178	123	173	119	518	77
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 14 (partie supérieure).	11433/11172	771	571/542	173	116	166	114	495	76
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 14 (partie inférieure).	11956/11964	800	597/602	179	123	173	120	520	77
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 15 (partie supérieure).	11549 / n. d.	766	576 / n. d.	170	119	168	117	506	70
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 15 (partie inférieure).	11836/11712	791	590/584	173	122	174	119	514	76
Toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 16 (partie inférieure).	10210/9752	707	501/409	164	92	142	101	435	66
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 17.	11721/11685	770	580/568	174	121	169	115	506	74
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 18.	11738/11735	780	594/601	176	123	173	120	518	76
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 19 (partie supérieure).	12009/11980	801	600/603	178	124	176	120	522	78
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 19 (partie inférieure).	11916/11844	800	598/599	176	124	176	120	522	76
Toutes les entreprises (les données ne font pas apparaître celles qui ont indiqué que ces éléments ne représentaient pas du tout un obstacle, ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 20 (partie supérieure).	12030/12021	802	601/609	179	124	176	120	523	78
Toutes les entreprises (les données ne font pas apparaître celles qui ont indiqué que ces éléments ne représentaient pas du tout un obstacle, ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 20 (partie inférieure).	12030/12021	802	601/609	179	124	176	120	523	78
Toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 21 (partie supérieure).	10517/10051	697	503/419	163	93	144	101	436	67
Toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 21 (partie inférieure).	10517/10051	697	503/419	163	93	144	101	436	67
Toutes les entreprises recourant à des financements externes (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 22 (partie supérieure).	4269/4107	265	247/240	77	52	62	55	214	33
Toutes les entreprises qui ont eu recours à des financements externes au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 22 (partie inférieure).	4184/3988	264	237/232	72	49	62	53	206	30
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 23 (partie supérieure).	11544/11504	729	568/561	173	113	166	114	499	69
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 23 (partie inférieure).	11544/11504	729	568/561	173	113	166	114	499	69
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 24.	11544/11473	729	568/561	173	113	166	114	499	69







Banque européenne  
d'investissement

Département Analyses économiques  
economics@eib.org  
www.eib.org/economics

Bureau d'information  
+352 4379-22000  
info@eib.org

Banque européenne d'investissement  
98-100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg  
+352 4379-1  
www.eib.org

✕ | [twitter.com/EIB](https://twitter.com/EIB)  
f | [facebook.com/EuropeanInvestmentBank](https://facebook.com/EuropeanInvestmentBank)  
▶ | [youtube.com/EIBtheEUBank](https://youtube.com/EIBtheEUBank)

© Banque européenne d'investissement, 01/2024 PDF: ISBN 978-92-861-5663-2

# France

## Synthèse

# ENQUÊTE DE LA BEI SUR L'INVESTISSEMENT

# 2023